



Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee
CCEK-KEAC, Case postale 930 / P.O. Box 930
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : (819) 964-2961 • Téléc. : (819) 964-0694

Rapport réalisé par / Report produced by: Nathalie Girard
Secrétaire exécutive / Executive secretary

Traduction / Translation : Benjamin Arreak (Inuttitut)
Expressions Boréales (Anglais / English)

Page couverture / Cover : Logo du Comité consultatif de l'environnement Kativik /
Kativik Environmental Advisory Committee logo

Design / Production : Etsetera Design Inc.

© Comité consultatif de l'environnement Kativik 2005

Δεῖξτε ἡμῶν τοὺς ἐπὶ τῆς ἐπιτροπῆς μέλη



Κοινοβουλευτική Παυλή, Paule Halley, Π.Κ., ἡγετὴς τῆς ἐπιτροπῆς, ἡγετὴς τῆς ἐπιτροπῆς ἑκτελέσασα τὸ ἔργο τῆς ἐπιτροπῆς ἀπὸ τὸ 1999 ἕως τὸ 2002.



Κοινοβουλευτική Ἑλένη LeBlond ἡγετὴς τῆς ἐπιτροπῆς ἀπὸ τὸ 2002 ἕως τὸ 2004. ἡγετὴς τῆς ἐπιτροπῆς ἀπὸ τὸ 2004 ἕως τὸ 2007.

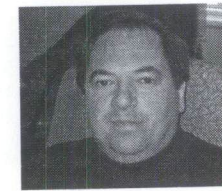


Κοινοβουλευτική Νανσί JG Denyse Gouin ἡγετὴς τῆς ἐπιτροπῆς ἀπὸ τὸ 2007 ἕως τὸ 2010. ἡγετὴς τῆς ἐπιτροπῆς ἀπὸ τὸ 2010 ἕως τὸ 2013.

Δεῖξτε ἡμῶν τοὺς ἐπὶ τῆς ἐπιτροπῆς μέλη



Κοινοβουλευτική Σουζάνν Λαροσέλ, Suzanne Larochelle ἡγετὴς τῆς ἐπιτροπῆς ἀπὸ τὸ 2002 ἕως τὸ 2007.



Κοινοβουλευτικός Γκιλ H. Tremblay ἡγετὴς τῆς ἐπιτροπῆς ἀπὸ τὸ 2007 ἕως τὸ 2010.

ἡγετὴς τῆς ἐπιτροπῆς ἀπὸ τὸ 2010 ἕως τὸ 2013



Κοινοβουλευτική Ναταλί Γκιράρ, Nathalie Girard ἡγετὴς τῆς ἐπιτροπῆς ἀπὸ τὸ 2013 ἕως τὸ 2016.



ᑭᑎᑖᑖᑖᑖᑖ / Kangiqsujuaq

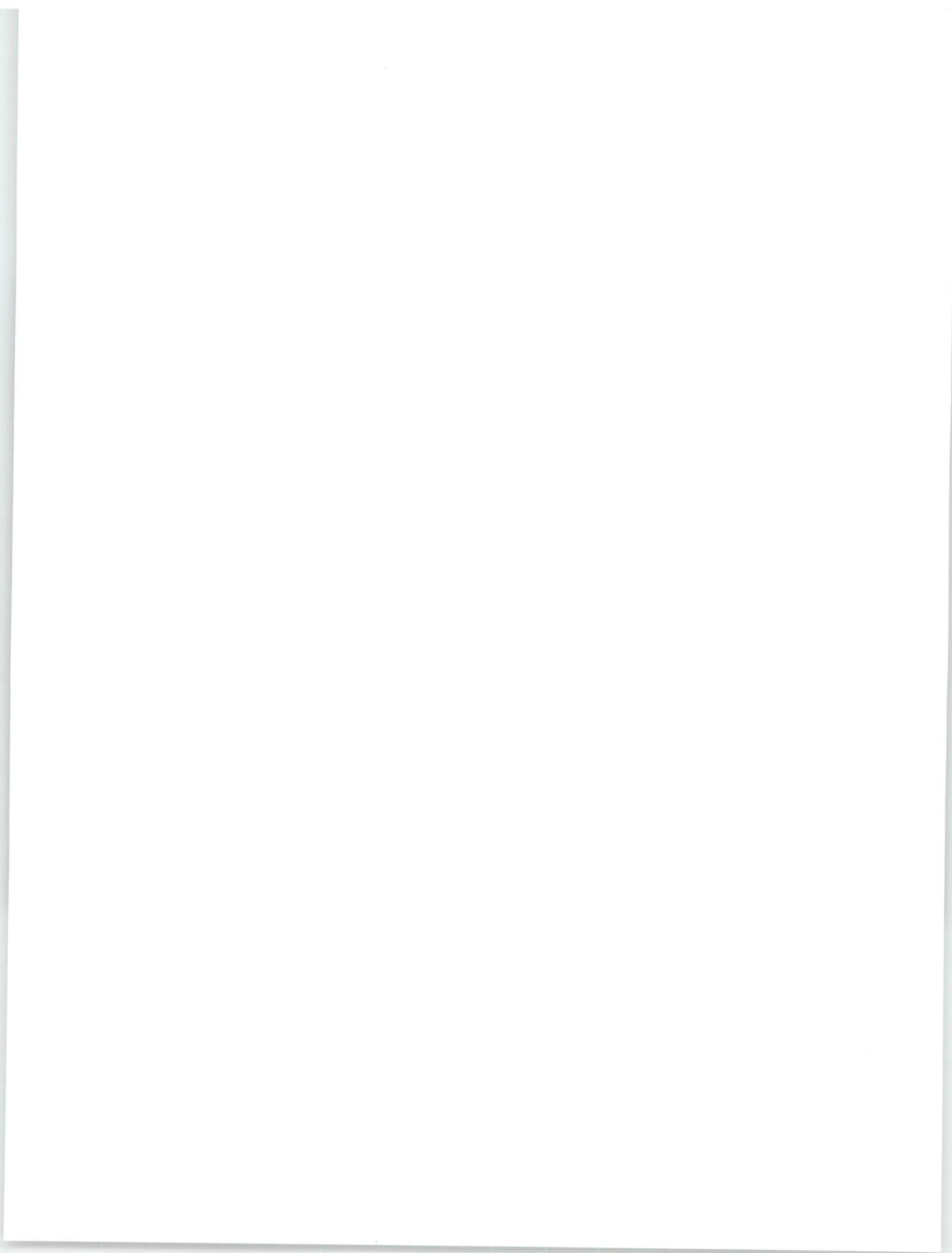


Table des matières

Liste des sigles.....	32
Mot du président.....	33
Mandat.....	35
Composition.....	36
Secrétariat.....	38
Assemblées.....	39
Communications.....	40
Orientations, objectifs et réalisations.....	41
Activités 2004-2005.....	45
• Chapitre 23 de la CBJNQ : Révision des annexes 1 et 2.....	45
• Eau potable.....	45
• Gestion des matières résiduelles et recyclage.....	46
• Production et conservation d'énergie.....	48
• Aires protégées et diversité biologique.....	48
• Forêt.....	48
• Développement durable.....	49
• Communication et information.....	50
• Lois et règlements, ententes, plans, politiques et stratégies.....	50
– <i>Règlement sur les halocarbures</i>	50
– <i>Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés</i>	51
– <i>Règlement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles</i>	51
– <i>Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable</i>	51
– <i>Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles</i>	51
– <i>Projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés</i>	52
– <i>Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres</i>	52
– <i>Consultation sur l'ajout du béluga de la baie d'Ungava et de l'est de la baie d'Hudson à la liste des espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril</i>	52
– <i>Plan régional de développement du territoire public et Nouvelle approche d'affectation du territoire public</i>	52
– <i>Plan de développement durable du Québec et avant-projet de loi sur le développement durable</i>	52
• Sites d'exploration minière abandonnés.....	52
• Changements climatiques.....	53
• Concours du CCEK.....	53
• Projets environnementaux.....	53
• Secrétariat du CCEK.....	54
États financiers.....	55

Liste des sigles

- ARK – Administration régionale Kativik
- CBJNQ – Convention de la Baie-James et du Nord québécois
- CCCPP – Comité conjoint – Chasse, pêche et piégeage
- CCEBJ – Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
- CCEK – Comité consultatif de l'environnement Kativik
- CSK – Commission scolaire Kativik
- ITK – Inuit Tapiriit Kanatami
- MDDEP – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
- MRNF – Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
- SGDN – Société de gestion des déchets nucléaires

Mot du président

Il nous fait plaisir de vous présenter ce rapport annuel. Au cours de l'année 2004-2005, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a poursuivi ses interventions et ses démarches pour contribuer d'une manière active à la protection de l'environnement nordique et du milieu de vie des communautés du Nunavik. À cet égard, plusieurs dossiers ont été examinés lors de nos rencontres, entre autres la mise en œuvre du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et le nettoyage des réservoirs des résidences privées, le recyclage et la récupération des contenants en aluminium et des huiles usagées, la gestion des matières résiduelles, l'assainissement des sites miniers, la circulation des véhicules lourds dans la toundra, les aires protégées et le *Plan d'action québécois 2004-2007 sur la diversité biologique*. Le Comité a poursuivi également sa révision de certains aspects du processus d'examen et d'évaluation des projets réalisés en milieu nordique en vue de préciser davantage les projets qui y sont ou non assujettis et d'améliorer son fonctionnement, notamment au niveau de la consultation publique. Les impacts des changements climatiques et de l'exploitation forestière dans un milieu nordique fragile ont aussi attiré notre attention. L'avis que nous avons présenté sur ce dernier sujet en octobre 2004 à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt québécoise a été bien accueilli.

Le CCEK a célébré en 2005 ses 25 ans d'existence. Bien qu'il ait été établi en 1975 par la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), ce n'est concrètement que les 30 et 31 janvier 1980 que le Comité a débuté ses activités par une réunion inaugurale qui a eu lieu à Kuujuaq. À cette réunion présidée par M. Jean Piette (ministère de l'Environnement du Québec), ont participé M. Willie Makiuk et M. Michael Barrett, nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK), M. Gilles Coulombe et M. Jacques Giguère, nommés par le gouvernement du Québec, et M. Normand Lafrenière et M. Jean-Claude Dubé, nommés par le gouvernement du Canada. Le Comité a alors pris connaissance de ses premiers défis et a déterminé ses premières orientations.

Au fil des années, le CCEK a continué à consacrer ses énergies à évaluer les questions préoccupantes touchant l'environnement nordique et le milieu social et à y apporter des solutions concrètes en développant lui-même certains projets et en faisant part de ses recommandations aux diverses instances gouvernementales et régionales pour que soient adaptés aux besoins du territoire et des communautés locales les lois, les règlements, les politiques, les stratégies et les plans d'action conçus initialement pour résoudre des problèmes environnementaux du sud du Québec. En ce sens, le CCEK a été non seulement l'interlocuteur privilégié des gouvernements, tel que le précise son mandat, mais aussi un témoin actif des attentes et des préoccupations des populations du Nord du 55^e parallèle. Je profite de cet anniversaire pour saluer et remercier les pionniers et tous les membres du CCEK qui se sont succédés au cours de ces 25 années et dont le dévouement a été constant et souvent remarquable. Par leurs avis et rapports, par divers autres moyens de sensibilisation, ou encore, par des actions directes, ils ont fait progresser l'état des connaissances et mis de l'avant des projets visant la sauvegarde de l'environnement nordique et l'utilisation responsable de ses diverses ressources.

Pour souligner cet anniversaire, le Comité a adopté un nouveau logo, soit celui qui apparaît en page couverture. Le logo représente en son centre l'environnement du Grand Nord avec ses vastes espaces, son littoral maritime, sa banquise et ses aurores boréales. Il est entouré de trois figures humaines qui représentent à la fois les membres du Comité et les trois ordres de gouvernement qui travaillent à la protection de cet environnement tant pour les populations actuelles que futures, soit l'ARK, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

De plus, le CCEK a choisi de tenir sa 100^e réunion à Kangiqsujuaq, un village du Nunavik situé sur le détroit d'Hudson et abrité dans un fjord de la côte. C'est à proximité de ce village qu'a été créé le 1^{er} janvier 2004 le premier parc du Nunavik, le parc national des Pingualuit, qui comprend le site du cratère du Nouveau-Québec et le lieu de mise-bas d'un grand troupeau de caribous, celui de la Rivière-aux-Feuilles. À cette réunion, les membres du Comité ont pris connaissance des préoccupations du milieu à l'égard de l'exploration minière qui s'effectue à une certaine distance du parc et du village, mais qui leur paraît néanmoins trop rapprochée pour maintenir un territoire accueillant tant pour leurs activités de chasse et de piégeage que pour les futurs visiteurs. Il faudra sans doute une zone tampon un peu plus large pour accommoder les uns et les autres.

Enfin, l'année 2005 a débuté sous le signe du développement durable par la visite à Kuujuaq les 28 février et 1^{er} mars de M. Thomas J. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et la consultation publique sur le *Plan de développement durable du Québec*. Le ministre avait convié à la consultation publique les élus et les organismes régionaux et locaux du Nunavik. À cette occasion, le CCEK a présenté un avis rappelant qu'un plan de développement durable existe déjà pour le Nord, soit celui prévu au chapitre 23 de la CBJNQ, et qu'il apparaît tout à fait compatible avec celui proposé par le Québec. Ainsi, le plan d'action du Québec pourrait s'enrichir des principes directeurs établis dans la CBJNQ pour la protection de l'environnement et le développement futur au nord du 55^e parallèle et, à l'inverse, le Nunavik pourrait tirer profit des principes mis de l'avant dans le plan d'action et le projet de loi sur le développement durable.

Un nouveau membre s'est ajouté à l'équipe du CCEK, soit M^{me} Denyse Gouin, directrice générale du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Elle a été nommée par le gouvernement du Québec le 1^{er} décembre 2004. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue. Elle remplace à ce poste M^{me} Hélène LeBlond qui a œuvré depuis 1999 au sein du Comité et dont l'apport a été remarquable. Elle a contribué pour beaucoup au retour à Kuujuaq du Secrétariat du Comité et à la réalisation du Plan d'action quinquennal. Nous l'en remercions vivement.

Il convient aussi de souligner le travail efficace de notre secrétaire exécutive, M^{me} Nathalie Girard, et le soutien qu'elle a apporté à plusieurs projets locaux et régionaux, de même que celui de M. Anthony Gucciardo, qui l'a remplacée de mai à septembre 2004, pendant son congé de maternité. Par leur appui à l'implication personnelle et active de chacun des membres du Comité, ils ont contribué à faire de cette année 2004-2005 une année exceptionnelle.



Jean Couture

Mandat

Le CCEK a été créé en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ. Il est régi tant par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) que par la *Loi sur les règlements de revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois* (L.C. 1976-1979, c. 32). Le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'ARK et des corporations municipales.

Le CCEK a pour mandat :

- de surveiller le régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ;
- de conseiller les gouvernements sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres;
- de veiller à la bonne marche du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- de recommander des modifications ou d'examiner les modifications de tierces parties portant sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- de conseiller les gouvernements et l'ARK lorsqu'ils formulent des lois, des règlements ou des politiques relatives à l'environnement, au milieu social et à l'utilisation des terres, ou lorsqu'ils les modifient;
- de réviser les lois, les règlements, les politiques et les procédures administratives concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres.

Le CCEK peut aussi fournir une assistance technique aux corporations municipales et à l'ARK.

Toutes les décisions et recommandations du CCEK sont communiquées au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada, ainsi qu'aux administrations locales et régionales concernées, afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

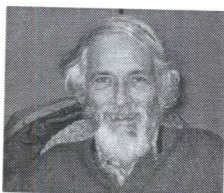
Composition

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres qui sont remplacés à la discrétion des parties qui les ont nommés. Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'ARK nomment chacun trois membres. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par différents membres conformément à l'article 23.5.5 de la CBJNQ.

Au cours de l'année 2004-2005, un nouveau membre, nommé par le gouvernement du Québec, a rejoint le CCEK. Il s'agit de M^{me} Denyse Guoin. Cette dernière succède à M^{me} Hélène LeBlond qui a quitté le CCEK en novembre 2004.

En 2004-2005, la composition du CCEK était la suivante :

Président



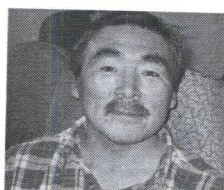
M. Jean Couture. Avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1982, M. Couture a été conseiller à la Direction des affaires intergouvernementales au ministère de l'Environnement du Québec. Il a également travaillé dans les domaines du droit autochtone et des relations avec les Autochtones. Nommé par le gouvernement du Québec, il est membre du CCEK depuis 2001.

Vice-Président

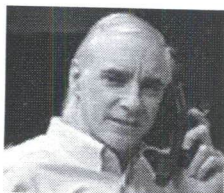


M. Claude Abel. Employé d'Environnement Canada à la Direction des affaires ministérielles, M. Abel est analyste de projets en milieu nordique. Il a travaillé à Inukjuak pendant quatre ans au Service météorologique du Canada. Nommé par le gouvernement du Canada, il est membre du CCEK depuis 1997.

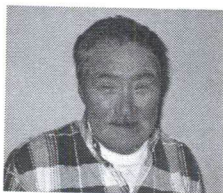
Membres nommés par l'ARK



M. Eli Angiyou. M. Angiyou habite à Akulivik. Il y a occupé la fonction de maire de 1998 à 2000. Chasseur et employé de l'ARK, il assure un suivi des activités de chasse et de pêche des Inuits dans les eaux côtières du Nunavik. Il est membre du CCEK depuis 2001.



M. Michael Barrett. Directeur adjoint du Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'ARK, M. Barrett joue depuis plus de trente ans un rôle très actif dans la région. Il compte parmi ses réalisations la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la mise en œuvre de dispositions de la CBJNQ relatives à l'environnement et la réalisation de programmes de protection de l'environnement. Il a été membre du CCEK depuis ses débuts jusqu'à 1990 et, plus récemment, de 1999 à aujourd'hui.



M. David Okpik. Chasseur aîné de Quaqaq, M. Okpik a été et est toujours très actif dans les dossiers locaux et régionaux relatifs à l'environnement. Il est membre de la Commission sur la qualité de l'environnement Kativik depuis 1980 et a été membre du Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social pour le territoire situé au nord du 55^e parallèle de 1997 à 2000. Il est membre du CCEK depuis 2000.

Membres nommés par le gouvernement du Québec



M^{me} Paule Halley. Docteure en droit, avocate et professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, M^{me} Halley est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement. Elle est membre du CCEK depuis 1999.



M^{me} Hélène LeBlond. Anthropologue de formation, M^{me} LeBlond compte diverses expériences de travail en affaires nordiques et en affaires autochtones, principalement comme employée du gouvernement du Québec. Elle a été membre du CCEK de 1999 à novembre 2004.



M^{me} Denyse Gouin. Détentrice d'un baccalauréat en biochimie et d'une maîtrise en sciences de l'eau, M^{me} Gouin a occupé différents postes de gestion au MDDEP. Elle est directrice générale du Centre d'expertise en analyse environnementale. Elle est membre du CCEK depuis décembre 2004.

Membres nommés par le gouvernement du Canada



M^{me} Suzanne Larochelle. Négociatrice principale au Bureau de la mise en œuvre de la CBJNQ d'Affaires indiennes et du Nord Canada, M^{me} Larochelle travaille également à la Direction de la négociation et de la mise en œuvre des ententes. Elle est membre du CCEK depuis 2002.



M. Gilles H. Tremblay. Titulaire d'une maîtrise en océanographie et chimiste de formation, M. Tremblay est présentement conseiller aux programmes à la Direction régionale des océans et de l'habitat, de Pêches et Océans Canada, région du Québec. Il a travaillé pendant plusieurs années en recherche sur l'environnement marin et en recherche sur les contaminants. Il est membre du CCEK depuis 2002.

Secrétaire exécutive



M^{me} Nathalie Girard. Titulaire d'une maîtrise en biologie qu'elle a réalisée en milieu nordique en collaboration avec le Centre d'études nordiques de l'Université Laval, M^{me} Girard a travaillé au développement des parcs du Nunavik de 2000 à 2002 pour le compte de la Société de la faune et des parcs du Québec. Elle est en poste à temps plein pour le CCEK depuis 2002.

Secrétariat

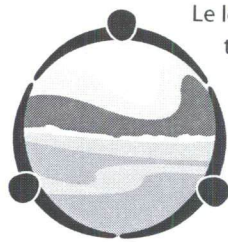
Le siège social du CCEK est situé à Kuujjuaq, au Nunavik. Les coordonnées pour joindre le secrétariat du CCEK sont les suivantes :



La secrétaire exécutive gère le registre public des décisions et des documents officiels du CCEK. Elle prépare et assure le suivi des réunions. Elle rédige la correspondance officielle, des mémoires, des avis, le rapport annuel, de même que les procès-verbaux des assemblées. Elle s'occupe de la comptabilité quotidienne. Elle exerce une vigie en ce qui concerne les changements de politiques gouvernementales et de dispositions législatives ou réglementaires qui relèvent du mandat du CCEK. Elle assure la liaison entre les membres du CCEK et entre ces derniers et les divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Elle fournit également de l'assistance technique au président et aux membres et les aide dans la réalisation de leur mandat.

Logo

Signification du logo du CCEK



Le logo porte au centre, un paysage abstrait représentant l'environnement (la terre, la mer et le ciel), source des traditions du peuple inuit. Des ondulations dans la partie supérieure du cercle suggèrent la présence d'aurores boréales, symbole irréfutable du Nord. De plus, la ligne blanche qui traverse le centre du logo représente la neige et la glace. La partie centrale du logo est entourée par trois formes anthropiques qui se donnent la main, chacune des formes représentant une des trois entités qui composent le CCEK : l'ARK, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. De plus, ces formes humaines soulignent les efforts de tous pour la protection de l'environnement du Nunavik et évoquent l'aspect social des travaux du CCEK. Le bleu, couleur dominante du logo, rappelle le climat arctique du territoire d'application des travaux du CCEK. Enfin, les couleurs du logo du CCEK rappellent celles du logo de la CBJNQ, entente marquante dans l'histoire du Nunavik et en vertu de laquelle le CCEK a été créé.

Assemblées

Entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005, le CCEK a tenu quatre réunions, tel qu'il est prescrit dans la CBJNQ. Ces réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits suivants :

- 100^e assemblée : les 7 et 8 juillet 2004 à Kangiqsujuaq
- 101^e assemblée : les 28 et 29 octobre 2004 à Québec
- 102^e assemblée : les 19 et 20 janvier 2005 à Québec
- 103^e assemblée : les 28 février et 1^{er} mars 2005 à Kuujuaq

Le nombre des membres présents et l'identité des invités sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1
Assemblées 2004-2005 : Nbre de membres, invités et observateurs

100 ^e assemblée		101 ^e assemblée		102 ^e assemblée		103 ^e assemblée	
N ^{bre} de membres		N ^{bre} de membres		N ^{bre} de membres		N ^{bre} de membres	
ARK :	3	ARK :	2	ARK :	2	ARK :	3
Canada :	2	Canada :	3	Canada :	2	Canada :	1
Québec :	1	Québec :	3	Québec :	3	Québec :	2
Invités C. Larrivée, ARK* Q. Saviadjuk, CFN* L. Pilurtuuk, CFN*		Invités A. Bérubé, MDDEP* F. Gagné, ARK* R. Jalbert, MDDEP* S. Lacombe, MDDEP* M-A. Liboiron, CEFP* S. Ferrero, PE* S. Pierre, ARK* S. Ricard, ARK* S. Théberge, MDDEP*		Invités Aucun		Invités M. Gordon, VNK* C. Larrivée, TS* T.J. Mulcair, MDDEP* I. Perras, MDDEP* A. Sauvageau, MRNF* E. VandeWalle, MDDEP*	

Sources : Procès-verbaux adoptés des 100^e, 101^e, 102^e et 103^e assemblées du CCEK.

- * ARK — Administration régionale Kativik;
- CEFP — Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise;
- CFN — Corporation foncière Nunaturlik de Kangiqsujuaq;
- MDDEP — Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;
- MRNF — Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec;
- PE — Pesca Environnement;
- TS — Traductrice simultanée;
- VNK — Village nordique de Kuujuaq.

Communications

Trois sous-comités ont poursuivi leurs travaux afin d'examiner certaines questions ou assurer le suivi de dossiers jugés prioritaires par le CCEK. Ces sous-comités, qui réunissaient au moins un membre de chacune des parties, sont les suivants :

- sous-comité sur les initiatives d'amélioration de l'environnement au Nunavik (concours du CCEK);
- sous-comité sur la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ;
- sous-comité administratif.

Par ailleurs, plusieurs conférences téléphoniques ont été tenues entre les réunions régulières du CCEK afin d'aborder des dossiers qui exigeaient une solution urgente; le quorum a été atteint à toutes les conférences téléphoniques.

Le secrétariat du CCEK a entretenu des relations étroites avec l'ARK, la Société Makivik, les villages nordiques, le MDDEP et avec les secrétariats du CCEBJ et du CCCPP. Le CCEK échange avec eux des informations pertinentes et participe à des dossiers conjoints.

Le retour du secrétariat à Kuujuaq en 2002 a permis au CCEK de jouer un plus grand rôle dans les divers dossiers régionaux. En effet, la secrétaire exécutive a participé à plusieurs conférences, ateliers et réunions tenus au Nunavik. Le CCEK s'est tenu informé des événements touchant l'environnement et a intensifié ses contacts avec les gens de la région.

Notamment, la secrétaire exécutive a eu l'occasion d'accompagner les représentants du gouvernement du Québec lors de leur tournée d'inspections environnementales au Nunavik. La secrétaire a ainsi pu affermir la présence du CCEK dans les communautés et mieux faire connaître son rôle en plus de se familiariser avec les inspections environnementales du MDDEP. En novembre 2004, le CCEK a été l'instigateur d'une rencontre entre le MDDEP, l'ARK et le CCEK au sujet du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable. Cette rencontre a permis aux différentes parties de mieux comprendre les besoins de chacun et ainsi de mieux adapter le règlement aux particularités du Nunavik. De plus, la secrétaire exécutive et un membre du CCEK ont eu l'occasion de participer à plusieurs échanges avec des représentants du gouvernement du Canada concernant le Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. Le CCEK a aussi participé les 27 et 28 janvier 2005 à un dialogue organisé par ITK à Kuujuaq concernant les déchets irradiés au Canada. Enfin, le 3 février 2005, le CCEK a participé à un atelier à Kuujuaq où il a été question de l'eau potable au Nunavik.

Orientations, objectifs et réalisations

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le CCEK a poursuivi les grands objectifs contenus dans son *Plan d'action et budget quinquennal (2003-2008)*. Les réalisations en lien avec ce plan d'action sont résumées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Orientations, objectifs (tirés du plan d'action) et réalisations du CCEK pour l'exercice financier 2004-2005.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
<p>Augmenter la contribution du CCEK quant à son rôle conseil et de surveillance. Le CCEK formulera des propositions aux gouvernements concernant l'énoncé de lois ou de règlements, ou la mise en place de mesures qu'il jugera utiles ou nécessaires pour la protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik.</p>	<p>Examiner les modifications apportées aux textes législatifs des gouvernements concernant l'environnement nordique en tenant compte des spécificités du Nunavik et, pour ce faire, procéder aux consultations avec le milieu et faire appel à des spécialistes lorsque nécessaire; suite à ses analyses, fournir des avis et des recommandations pertinentes aux gouvernements concernés.</p>	<p>Au cours de l'année, le CCEK s'est penché sur les textes législatifs ou administratifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Règlement sur les halocarbures;</i> - <i>Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés;</i> - <i>Règlement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles;</i> - <i>Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable;</i> - <i>Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles;</i> - <i>Projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés;</i> - <i>Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres;</i> - <i>Consultation sur l'ajout du béluga de la baie d'Ungava et de l'est de la baie d'Hudson à la liste des espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril;</i> - <i>Plan régional de développement du territoire public et Nouvelle approche d'affectation du territoire public;</i> - <i>Plan de développement durable du Québec et avant-projet de loi sur le développement durable.</i>
	<p>Examiner certaines mesures mises en place par les gouvernements concernés relatives à la mise en œuvre ou au contrôle d'activités et émettre les avis et recommandations pertinents se dégageant de l'examen; au besoin, proposer la mise en place de mesures adéquates ou nécessaires. Faire le suivi quant à la réception et aux impacts des avis et recommandations soumis par le CCEK.</p>	
	<p>Faire connaître l'existence et le mandat du CCEK auprès des instances et des responsables gouvernementaux dont la mission et les actions concernent ou ont des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Distribution d'une affiche expliquant le mandat du CCEK et indiquant sa nouvelle adresse;</i> - <i>Entretien et établissement de liens avec les gouvernements du Canada et du Québec, de même qu'avec divers organismes œuvrant au Nunavik (CCCP, etc.);</i> - <i>Création d'un logo pour le CCEK;</i> - <i>Impression de papier, d'enveloppes et de cartes d'affaires portant le logo du CCEK.</i>

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
<p>Étudier les mécanismes et les processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Le CCEK poursuivra son travail auprès des gouvernements responsables afin d'assurer le respect de la CBJNQ lors de l'élaboration de projets pouvant avoir des impacts sur l'environnement nordique et sur le milieu social.</p>	<p>Intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables afin d'assurer le respect de la CBJNQ et des droits particuliers qu'elle accorde à l'environnement et aux communautés nordiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ (en cours).
	<p>Faire le bilan de la mise en œuvre du chapitre 23 de la CBJNQ par les autorités responsables.</p>	
	<p>Examiner les cas de chevauchements de régimes d'évaluation des impacts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des mesures prises à la suite de la présentation au Comité permanent sur l'environnement et le développement durable à Ottawa du document intitulé Avis et recommandations du CCEK sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale appliquée au Nunavik.
	<p>Faire le suivi des projets d'infrastructures maritimes au Nunavik, du dossier de la ligne Mid-Canada et de la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution de ces dossiers a été suivie de près par les membres du CCEK tout au cours de l'année.
	<p>Examiner les projets d'harmonisation proposés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution de ce dossier a été suivie par les membres du CCEK tout au cours de l'année.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
<p>Assurer le lien avec la population du Nunavik et un soutien auprès de l'administration régionale et des municipalités locales par la transmission d'avis et d'aide technique. Le CCEK favorisera une participation plus effective des Inuits ou de leurs représentants à ses travaux, tant à titre de détenteurs de connaissances concrètes et précises des problèmes et des situations portés à l'attention du CCEK, qu'à titre de bénéficiaires privilégiés de son expertise et de ses interventions visant la protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.</p>	<p>Définir une politique de relations (échange d'informations, consultation, etc.) avec les instances gouvernementales locales et régionales du Nunavik, notamment en ce qui a trait aux problématiques environnementales sur lesquelles le CCEK est amené à se prononcer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur les inspections environnementales en milieux nordiques du MDDEP; - Présentation du MRNFP à propos du <i>Plan régional de développement du territoire public et du plan d'affectation des terres publiques</i>; - Rencontre de représentants du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.
	<p>Soutenir les instances gouvernementales du Nunavik afin de s'assurer qu'une information adéquate et bien adaptée soit véhiculée auprès de la population, que les effets du développement ayant un impact sur le bien-être et la sécurité des populations soient connus, que les impacts réels, positifs ou négatifs, soient connus pour que, le cas échéant, des choix puissent être faits et des actions entreprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des projets conjoints avec l'ARK (recyclage : rencontre avec Pesca Environnement); - Réunion de différents interlocuteurs dans le but de favoriser la prise de décision et la collaboration de groupes en vue d'améliorer l'environnement : - Rencontre d'un commissaire à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise; - Rencontre des représentants du MDDEP lors de leur tournée d'inspections environnementales au Nunavik; - Réunion à Québec avec le MDDEP et l'ARK au sujet du projet de <i>règlement sur la qualité de l'eau au Québec</i>; - Participation à l'atelier sur l'eau potable à Kuujuaq le 3 février 2005; - Rencontre informelle avec le CCEBJ et le CCCPP.
	<p>Inviter, à l'occasion, des personnes-ressources et des représentants élus à participer à des réunions.</p>	<p>Au cours de l'année 2004-2005, le CCEK a reçu les invités suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caroline Larrivée, aménagiste à l'ARK, lors de la 100^e réunion; - Qalingo Saviadjuq, président de la Corporation foncière Nunaturlik, lors de la 100^e réunion; - Lucassie Pilurtuuk, gérant de la Corporation foncière Nunaturlik, lors de la 100^e réunion; - Annick Bérubé, ingénieure au MDDEP, lors de la 101^e réunion; - Frédéric Gagné, directeur du Service des travaux publics municipaux à l'ARK, lors de la 101^e réunion; - Raymonde Jalbert, chef de la division contrôle au MDDEP, lors de la 101^e réunion; - Stéphane Lacombe, technicien au MDDEP, lors de la 101^e réunion; - Marie-Annick Liboiron, commissaire à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, lors de la 101^e réunion; - Stéphane Ferrero, consultant chez Pesca Environnement, lors de la 101^e réunion; - Stéphane Pierre, technicien à l'ARK, lors de la 101^e réunion; - Simon Ricard, ingénieur à l'ARK, lors de la 101^e réunion; - Simon Théberge, responsable de la réglementation au MDDEP, lors de la 101^e réunion; - Michael Gordon, maire de Kuujuaq, lors de la 103^e réunion; - Thomas J. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lors de la 103^e réunion; - Isabelle Perras, attachée politique au MDDEP, lors de la 103^e réunion; - Aline Sauvageau, attachée politique au MRNF, lors de la 103^e réunion; - Edith Van de Walle, directrice régionale du MDDEP à Rouyn-Noranda, lors de la 103^e réunion.
	<p>Souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et ainsi encourager les organisations gouvernementales ou privées, ainsi que les individus à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du concours dans les écoles primaires et secondaires du Nunavik visant à récompenser les initiatives d'amélioration de l'environnement.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
<p>Examiner les questions environnementales préoccupantes et prioritaires selon une approche globale, préventive et proactive. Le CCEK interviendra, au cours des prochaines années, sur des dossiers prioritaires correspondant aux préoccupations des habitants du Nunavik par rapport à leur environnement. Il examinera les questions et les projets soumis à son attention, de façon assez large, pour en dégager les impacts environnementaux, notamment par rapport à la protection de l'intégrité écologique et par rapport aux effets sur le milieu social. Le CCEK est soucieux d'agir, lorsque cela est possible, de façon préventive et proactive, c.-à-d. de proposer des législations ou d'autres mesures avant même que des problèmes ne surgissent ou ne s'amplifient.</p>	<p>Amorcer ou poursuivre l'étude ou le suivi des dossiers tels que la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés, l'économie d'énergie, le recyclage ou la récupération, la qualité de l'eau potable, les changements climatiques, le développement des parcs, la gestion des matières résiduelles (p. ex. ménagères, commerciales, dangereuses), etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du projet de caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik; - Poursuite des démarches visant à améliorer la gestion des matières résiduelles au Nunavik (rencontre de quelques villages, coopération avec l'ARK pour faire progresser des projets reliés aux matières résiduelles); - Poursuite du suivi des recherches sur la qualité de l'eau potable et des changements climatiques (participation à l'atelier de M. Martin, chercheur sur les changements climatiques et l'eau); - Mise à jour de l'information sur les travaux d'Hydro-Québec au Nunavik (présentation de M. Boucher et M. Perez d'Hydro-Québec); - Participation à un dialogue à Kuujuaq sur la gestion des déchets nucléaires irradiés; - Le CCEK a entrepris un projet d'affiche sur les espèces d'oiseaux en péril au Nunavik; - Le CCEK a collaboré à la réalisation de <i>l'Atlas des plantes des villages du Nunavik</i>; - Le CCEK a aussi aidé à obtenir des fonds pour le parachèvement d'un guide sur de flore du Québec nordique.
	<p>Intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers qui le nécessitent afin que les droits des Inuits soient respectés et que la protection de l'environnement et du milieu social soit assurée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avis du CCEK sur la forêt du Nunavik; - Avis du CCEK sur le développement durable du Québec; - Participation à la consultation publique du MDDEP à Kuujuaq au sujet du développement durable du Québec; - Analyse des travaux de consultants au sujet de diverses questions relatives au décret 357-2002 en rapport avec la gestion des matières résiduelles au Nunavik; - Recours aux services d'un consultant pour la poursuite des travaux sur les annexes du chapitre 23 de la CBJNQ.

Activités 2004-05

Chapitre 23 de la CBJNQ : Révision des annexes 1 et 2

Les annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ présentent les listes des projets de développement au nord du 55^e parallèle obligatoirement soumis ou non au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Même si la CBJNQ prévoit une révision quinquennale des annexes (articles 23.3.12 et 23.3.13), à ce jour aucun projet de révision n'a été mené à terme. Le CCEK a entrepris d'étudier l'application du processus d'évaluation et d'examen des répercussions des projets dans le Nord québécois en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ. Le CCEK souhaite procéder à une mise à jour du processus et à le moderniser tout en respectant l'autonomie gouvernementale des Premières nations, en conformité avec la CBJNQ. À la fin de l'exercice financier 2004-2005, un consultant aidait le CCEK dans ses travaux à cet égard.

Eau potable

Pour donner suite aux inquiétudes exprimées par les communautés quant à la qualité de l'eau potable, le CCEK a examiné de plus près les habitudes de consommation et les mesures prises pour traiter l'eau. Les membres ont notamment pris connaissance des travaux de M. Daniel Martin réalisés, entre autres, sur le bateau de recherche *Amundsen* à l'été 2004. M. Martin est un chercheur affilié au projet intitulé « Les changements climatiques, l'eau potable et la santé humaine au Nunavik : stratégies d'adaptation ». Il est venu présenter ses résultats finaux de recherche à Kuujuaq le 3 février 2005, lors d'un atelier auquel participaient la secrétaire exécutive du CCEK, des représentants de l'ARK et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, ainsi que quelques chercheurs. Les recherches de M. Martin ont permis de mettre à jour les connaissances sur la gestion de l'eau potable au Nunavik, de prendre le pouls des populations sur leur perception des usines de traitement en place ou qui seront construites et de cerner les habitudes de consommation d'eau qui découlent de coutumes ancestrales et qui peuvent présenter des risques pour la santé humaine. À cet égard, l'eau brute des sites de récolte les plus fréquentés s'est avérée être, dans la plupart des villages, de bonne qualité. Toutefois, le chercheur a souligné l'importance de nettoyer adéquatement les contenants entre les remplissages. M. Martin a aussi proposé des pistes d'action.

Au cours de l'été 2004, le CCEK a préparé une vidéo d'information concernant les démarches sécuritaires à suivre afin de faire un nettoyage adéquat des réservoirs d'eau potable résidentiels. Cette vidéo a été réalisée en collaboration avec la CSK qui a un très bon programme d'entretien des réservoirs d'eau potable. Les membres ont également pris connaissance du chapitre 3 portant sur l'eau potable du rapport de la vérificatrice générale du Québec.

À l'automne 2004, le gouvernement du Québec a proposé un projet de règlement modifiant le *Règlement sur la qualité de l'eau potable au Québec*. Soucieux d'adapter ce règlement aux besoins du Nunavik, le CCEK a planifié une rencontre entre les principaux intervenants dans le domaine. Ainsi, l'ARK, le MDDEP (central à Québec) et le MDDEP (direction régionale à Rouyn-Noranda) se sont réunis afin de discuter des modifications proposées dans le projet de règlement. Les diverses parties ont ainsi eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de recevoir des explications. À la lumière des commentaires qui ont ressorti de la réunion, le CCEK a formulé des recommandations au MDDEP. Le nouveau règlement modifié a été édicté en mai 2005.

Gestion des matières résiduelles et recyclage

En 2003, le CCEK et l'ARK ont demandé à Recyc-Québec une aide financière pour élaborer un plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik. Cette demande a été refusée en raison du non-assujettissement de la région Nord-du-Québec au Décret n° 357-2002, lequel n'autorise l'octroi de fonds qu'aux municipalités régionales du Québec tenues de produire un plan de gestion des matières résiduelles. Depuis, les difficultés que représentent la gestion et le recyclage des matières résiduelles au Nunavik ont été discutées lors de la 98^e réunion en 2003 et lors de la 103^e réunion en 2005 avec le ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair.

En parallèle, le CCEK avait confié à la firme Pesca Environnement le mandat d'examiner le contexte actuel de la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Un des représentants de la firme est venu présenter les résultats du rapport intitulé « Recommendations for residual material management in Nunavik ». Le rapport souligne l'importance de faire un plan de gestion des matières résiduelles pour le Nunavik. La région est fortement pénalisée par le Décret n° 357-2002 puisque, sans cette aide financière, les villages ne sont pas en mesure d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles. De plus, les organismes subventionnaires exigent des demandeurs d'avoir un plan de gestion pour être admissibles à des fonds. Pour l'instant, l'ARK et les municipalités du Nunavik n'ont pas les moyens ni les ressources qualifiées pour faire un plan de gestion des matières résiduelles.

Contenants consignés

Grâce aux démarches conjointes du CCEK et de l'ARK au cours de l'année 2003-2004, un appareil pour comprimer les contenants a été installé dans la communauté de Kuujuaq. À l'été 2004, soit seulement six mois après la mise en place de l'appareil dans le magasin Newvik'vi, plus de 350 000 canettes avaient été récupérées.

Tri dans les dépôts en milieux nordiques

Au mois d'août 2004, l'ARK a reçu et partagé avec le CCEK les résultats d'une étude de faisabilité intitulée « Feasibility study: recycling of scrap metal and hazardous waste in Nunavik », produite par Pesca Environnement en août 2004 à la demande de l'ARK. Le rapport fait état de l'importance de mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik. On y propose de prendre des mesures en ce sens dans les plus brefs délais, car l'absence de gestion des matières résiduelles pourrait avoir des répercussions néfastes pour les générations futures. De plus, le rapport encourage à la prudence en ce qui concerne le projet de tri dans les dépôts en milieux nordiques. Il préconise la réalisation d'un projet pilote avant d'entreprendre des démarches dans chaque village du Nunavik. Enfin, on conseille d'effectuer des consultations publiques à ce sujet dans les villages. L'ARK se penche sur un projet de tri dans les dépôts des villages du Nunavik afin d'augmenter la viabilité de tels dépôts en revalorisant les matériaux mis au rebut qui ont une valeur marchande. Le projet consiste à trier ces matériaux et à les entreposer adéquatement en vue de les transporter dans le sud de la province où ils seraient vendus. Les recettes provenant de telles ventes retourneraient aux municipalités, afin qu'elles puissent financer une partie des opérations de ce processus.

Pneus hors d'usage

Au cours de l'année, le CCEK a débuté des recherches afin de mettre sur pied un projet de recyclage des pneus hors d'usage au Nunavik. Le CCEK a réussi à obtenir, pour la réalisation de ce projet, la collaboration du MDDEP (direction régionale de Rouyn-Noranda). Le CCEK et le MDDEP visent à ce que le Nunavik soit admissible au Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec 2001-2008. En travaillant en étroite collaboration, les deux organismes ont pu fournir certains des renseignements qu'exige Recyc-Québec à cet égard.

Huiles usagées

Selon l'étude de faisabilité intitulée « Feasibility study: recycling of scrap metal and hazardous waste in Nunavik », le Nunavik compte environ 175 000 litres d'huiles usagées entreposées qui menacent l'environnement. La firme Pesca Environnement, auteure de l'étude, conseille de mettre en place un plan de gestion des huiles usagées au Nunavik et de favoriser l'acquisition de fournaies qui brûlent ce type d'huile. Appuyée par le CCEK, l'ARK a immédiatement pris des mesures en ce sens. Elle a ainsi obtenu du financement du gouvernement du Canada en mars 2005, afin de faire l'achat de fournaies qui brûlent les huiles usagées. Il importe de souligner à ce chapitre que le village nordique d'Inukjuak récupère déjà les huiles usagées afin de les brûler dans la fournaise de son garage municipal.

En 2004, le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés*. Le 18 mars 2005, le CCEK a écrit à la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de savoir dans quelle mesure le Ministère pourra aider les communautés nordiques à appliquer ce règlement au Nunavik. Il est en effet difficile actuellement d'appliquer le Règlement dans les communautés nordiques du Nunavik en raison du non-assujettissement de la région Nord-du-Québec au Décret n° 357-2002, lequel n'autorise l'octroi de fonds qu'aux municipalités régionales du Québec tenues de produire un plan de gestion des matières résiduelles. À la fin de 2004-2005, le CCEK a reçu un accusé de réception de la part du cabinet de la sous-ministre.

Déchets de combustibles irradiés

En 2004, la SGDN a soumis un document au grand public pour fins d'examen et de commentaires. Il s'agit de trois documents de discussion qui seront publiés dans le cadre du processus mis en œuvre par la SGDN pour étudier les méthodes de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada. ITK a reçu le mandat de consulter les Inuits du Canada à ce sujet. Un des quatre dialogues organisés par ITK a été tenu à Kuujuaq les 27 et 28 janvier 2005. Deux membres du CCEK et la secrétaire exécutive ont participé à ce dialogue.

Des experts ont animé la présentation qui consistait, d'une part, à exposer les différentes solutions d'entreposage actuellement envisagées et, d'autre part, à présenter les dangers associés à l'exposition aux résidus irradiés. Les sites d'entreposage de résidus irradiés actuellement utilisés au Canada atteignent presque leur capacité maximale. La SGDN souhaite maintenant trouver un endroit unique pour l'entreposage à long terme de tous les résidus irradiés générés au Canada.

Le Québec génère une faible quantité de déchets irradiés par rapport à la province de l'Ontario qui, à elle seule, génère près de 90 % des déchets irradiés du Canada. Les Inuits présents au dialogue ont clairement affirmé qu'ils ne souhaitaient pas endosser l'une ou l'autre des solutions d'entreposage

proposées. Les Nunavimmiut ont exprimé leur volonté que le Québec limite son utilisation d'énergie nucléaire afin de générer le moins de déchets irradiés possible. De plus, les Inuits du Nunavik présents au dialogue ont vivement manifesté leur opposition à ce que leur territoire devienne l'hôte d'un site d'élimination potentiel pour des déchets irradiés du Canada.

Production et conservation d'énergie

Au cours de l'année, le CCEK a suivi les principaux faits nouveaux sur le plan environnemental chez Hydro-Québec. La société d'État a envoyé, à la demande du CCEK, des renseignements concernant le plan global d'efficacité énergétique pour le Nunavik. Le CCEK continue d'appuyer la recherche pour le développement de méthodes dites « vertes » de production d'énergie au Nunavik.

Aires protégées et diversité biologique

Le 24 novembre 2004, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, a annoncé la *Stratégie et le Plan d'action québécois 2004-2007 sur la diversité biologique*. Le CCEK a fait l'étude de ces documents en lien avec le *Plan de développement durable du Québec*. Le CCEK suivra les mesures proposées dans le Plan d'action afin de favoriser l'élaboration d'initiatives intéressantes pour le Nunavik. Lors d'une conférence téléphonique avec des responsables du patrimoine écologique au MDDEP, le CCEK a fourni des renseignements susceptibles d'aider l'avancement des travaux du gouvernement liés à la protection du territoire au Nunavik. Dans le cadre des consultations que l'ARK a réalisées sur le *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik* en 1998, les communautés du Nunavik s'étaient prononcées quant aux endroits qu'elles souhaitaient voir protégés dans leur région. De plus, le CCEK a reçu d'un ingénieur forestier, M. Alain Hébert, un document concernant les îlots forestiers du Nunavik dont certains sont remarquables et méritent un statut de protection. Ces renseignements seront étudiés par les responsables des aires protégées du gouvernement du Québec.

Forêt

Conformément à l'article 23.5.34 de la CBJNQ : « Lorsqu'il prépare un plan d'aménagement des forêts de la Couronne et de l'exploitation forestière, le ministère des Terres et Forêts [aujourd'hui MRNF] transmet ce projet au Comité consultatif pour qu'il l'étudie et le commente avant de l'approuver », le CCEK se penche sur tout ce qui a trait à la forêt au Nunavik.

Le mandat de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (ci-après nommée la Commission), créée en novembre 2003, vise tout autant à protéger le patrimoine forestier qu'à assurer le maintien de la productivité de cette ressource et des emplois qui y sont liés. La secrétaire exécutive a rencontré une des commissaires, M^{me} Marie-Annick Liboiron, en octobre 2004. Lors de cette rencontre, elles ont conclu qu'il serait souhaitable que le CCEK rédige un mémoire pour faire part de ses préoccupations à l'égard de la ressource forestière du Nunavik.

Par la suite, M^{me} Liboiron a participé à la 101^e réunion du CCEK où elle a retracé l'historique de la Commission et décrit ses enjeux. Elle a poursuivi en énumérant les travaux de la Commission et en donnant ses commentaires sur l'ébauche d'avis préparé par le CCEK.

En octobre 2004, le CCEK a transmis un avis à la Commission dans lequel il a fait les trois recommandations suivantes :

1- *Le Comité consultatif de l'environnement Kativik recommande à la Commission la création d'un groupe de recherche qui aurait comme but de rassembler et de compléter les connaissances actuelles sur la ressource forestière du Nunavik. Ce groupe veillerait à faire l'analyse et l'intégration des connaissances nécessaires (efficacité du reboisement, qualité du sol, récoltes après feu, etc.) pour protéger et conserver la matière ligneuse du Nunavik.*

2- *Avant l'obtention des résultats issus de la recommandation précédente -sauf pour utilisation personnelle- le CCEK recommande à la Commission de suspendre toutes activités (coupe, récolte de bois, etc.) qui pourraient contribuer au déclin de la ressource forestière du Nunavik. La suspension de ces activités devrait se faire et être maintenue tant que les effets ne seront pas connus et qu'il n'existera pas de plan de gestion permettant le retour intégral, dans un délai raisonnable, de la situation avant le déclin de la ressource forestière et des écosystèmes qui lui sont associés.*

3- *Le plan de gestion des forêts au-delà du 55^e parallèle doit respecter le principe de conservation, le droit d'exploitation des ressources fauniques des Inuits reconnu au chapitre 24 de la CBJNQ et doit respecter les dispositions de la CBJNQ en matière de protection environnementale (chapitre 23).*

Le 14 décembre 2004, M. Pierre Corbeil, ministre délégué à la Forêt et à la Faune, a rendu public le rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Dans ce rapport, il est question des liens particuliers qu'entretiennent les Premières nations avec les milieux forestiers. Le chapitre 8 traite précisément de la dimension autochtone dans la gestion des forêts du Québec. Ce chapitre accorde une attention spéciale aux aspects de communication, de participation et de concertation régionale lors de la planification des activités d'aménagement forestier. À cet égard, le rapport invite les lecteurs à consulter les préoccupations du CCEK (citées à la page 242 du rapport final). La Commission se dit « ...sensible à ces préoccupations » et elle « invite fortement le MRNFP (aujourd'hui le MRNF) et le CCEK à élaborer conjointement une stratégie pour améliorer les connaissances sur les ressources forestières au Nunavik ». Le CCEK donnera suite à ces suggestions.

Développement durable

Le 25 novembre 2004, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, a rendu public le *Plan de développement durable du Québec* accompagné d'un avant-projet de loi sur le développement durable. Le CCEK a produit un avis à l'égard de ces deux documents et l'a remis le 15 février au MDDEP.

Dans son avis, le CCEK a salué cette initiative du gouvernement du Québec. Il y a aussi souligné l'avant-gardisme de la CBJNQ, signée en 1975. La CBJNQ représente un outil favorisant le développement durable au Nunavik depuis plus de 25 ans. En outre, le CCEK a proposé dans son avis d'ajouter dans l'avant-projet de loi les termes « populations autochtones », afin de préciser leur rôle particulier. Enfin, le CCEK présente dans son avis une liste d'actions au Nunavik qui soutiennent les principes de développement durable et d'autres qui y contreviennent.

Dans le cadre de sa consultation publique, le ministre Mulcair est venu à Kuujjuaq présenter le *Plan de développement durable du Québec* le 28 février 2005. Le CCEK a alors félicité les efforts qui ont été déployés pour mener à bien la réalisation du Plan de développement durable du Québec et de l'avant-projet de loi qui en découle. En effet, à la suite de la présentation de M. Mulcair, le CCEK a rencontré le ministre et son équipe, afin de discuter de l'avis présenté au MDDEP. L'avant-projet de loi sera suivi d'un projet de loi et d'une stratégie sur le développement durable que le CCEK compte commenter.

Communication et information

Depuis le retour du secrétariat du CCEK à Kuujjuaq en 2002, le CCEK est mieux connu des organismes autochtones œuvrant au Nunavik et de plusieurs intervenants régionaux des gouvernements fédéral et provincial. Puisque la collaboration des organismes autochtones facilite la réalisation de son mandat, le CCEK a maintenu ses efforts de sensibilisation et d'information visant à expliquer son rôle et son mandat. À cet égard, la page Web traitant du CCEK : www.menv.gouv.qc.ca/programmes/eval_env/ccek.htm a été mise à jour et sera bonifiée par la création d'un site Web pour le CCEK. Effectivement, au cours de l'année 2004-2005, le CCEK a entrepris des démarches afin de réaliser ce projet.

La Société Makivik publie régulièrement un bulletin d'information sur la fusion de certains organismes et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik. Le bulletin d'information est distribué aux membres dès sa parution. Le CCEK suit de près les démarches et les négociations à ce sujet.

Lois, règlements, ententes, plans, politiques et stratégies

Règlement sur les halocarbures

Le 2 décembre 2004, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, annonçait l'adoption du Règlement sur les halocarbures. Ce nouveau règlement couvre l'ensemble des substances appauvrissant la couche d'ozone. Il rend obligatoire la récupération de tout halocarbure contenu dans les installations de réfrigération et de climatisation faisant l'objet de travaux de réparation. De plus, les grossistes et les distributeurs sont désormais obligés de reprendre à leur point de vente les halocarbures usés rapportés par leurs clients. De plus, le personnel qui manipule des halocarbures devra désormais être formé et détenir une qualification environnementale.

Le 4 février 2005, le CCEK a adressé une lettre à la sous-ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Madeleine Paulin, afin d'obtenir plus d'information au sujet de l'applicabilité de ce règlement au Nunavik. Le CCEK a reçu réponse à sa lettre le 11 mars 2005. Dans sa correspondance, M^{me} Paulin a invité le CCEK à contacter un membre de son équipe à Québec.

Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés

Le 24 mars 2004, le ministre de l'Environnement du Québec a annoncé l'adoption du *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et de filtres usagés*. Les fabricants et les entreprises qui mettent en marché de l'huile et des filtres devront désormais offrir un service de récupération et de valorisation de leurs produits et contenants, lorsque ceux-ci sont mis au rebut par les consommateurs. Le CCEK a demandé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comment il comptait aider les communautés du Nunavik à appliquer ce règlement.

Règlement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles

Comme ce règlement touche les municipalités qui offrent déjà des services de gestion des déchets, les membres estiment qu'il ne pourra pas être appliqué au Nunavik pour l'instant.

Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable

À l'automne 2004, le CCEK a fait des commentaires au MDDEP sur les modifications proposées dans le *Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Les commentaires ont été formulés à la suite d'une réunion organisée par le CCEK où les divers intervenants qui appliquent le règlement étaient présents.

Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles

Le CCEK s'est préoccupé d'un projet de création de routes qui permettra la circulation de véhicules pour le transport de matériaux d'exploration minière dans la toundra au Nunavik. Ces activités sont actuellement très peu encadrées au Québec. En effet, seul un court chapitre de la *Loi sur les forêts* traite du sujet. En Alaska, une législation limite la circulation de véhicules dans la toundra à des périodes déterminées, selon les conditions du sol (sol gelé, épaisseur du couvert neigeux, etc.). Le CCEK a aussi appris l'existence d'une réglementation qui découle de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec*; il s'agit du *Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles*. Ce règlement restreint le trafic des véhicules motorisés sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages, situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent (en aval du pont Laviolette), de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, de la Baie-des-Chaleurs et des îles qui y sont situées. La municipalité de Kuujjuaq a partagé ses préoccupations à ce sujet avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lorsqu'il est venu à Kuujjuaq dans le cadre de la consultation publique sur le *Plan de développement durable du Québec*. Le ministre s'est alors montré sensible à cette préoccupation.

Projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés

Comme ce règlement touche les municipalités qui offrent déjà des services de gestion des déchets, les membres estiment qu'il ne pourra pas être appliqué au Nunavik pour l'instant.

Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

À la demande des membres, la secrétaire exécutive a participé aux rencontres et aux conférences téléphoniques du Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre. Puisque la majorité des communautés inuites sont situées au bord de la mer et que le peuple inuit a une alimentation basée sur les produits de la mer, le CCEK désire être informé des mesures à prendre pour protéger les ressources. La participation du CCEK a incité le groupe de travail régional à se pencher davantage sur la région Nord-du-Québec.

Consultation sur l'ajout du béluga de la baie d'Ungava et de l'est de la baie d'Hudson à la liste des espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril

Le CCEK a étudié le document de consultation et a jugé qu'il n'était pas nécessaire qu'il participe à cette consultation étant donné que les Inuits y sont déjà représentés par l'ARK et le CCCPP.

Plan régional de développement du territoire public et Nouvelle approche d'affectation du territoire public

Au cours de l'année, il y a eu très peu de faits nouveaux dans ce dossier. Le MRNF a toutefois nommé une nouvelle personne chargée du Plan régional de développement du territoire public pour la région Nord-du-Québec.

Plan de développement durable du Québec et avant-projet de loi sur le développement durable

Le CCEK a étudié le *Plan de développement durable du Québec*, ainsi que l'avant-projet de loi sur le développement durable. Il a par la suite rédigé un avis concernant ces deux documents à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le CCEK a eu l'occasion de présenter son avis au ministre lors de sa visite à Kuujuaq dans le cadre de la tournée régionale de consultation sur le *Plan de développement durable du Québec*.

Sites d'exploration minière abandonnés

Au cours de la 100^e réunion tenue à Kangiqsujuaq, M^{me} Caroline Larrivée, aménagiste à l'ARK invitée à la réunion, a brossé le tableau des activités d'exploration minière qui ont lieu près du Village nordique de Kangiqsujuaq. Le président de la Corporation foncière Nunaturlik, M. Qalingo Saviadjuk, s'est montré surpris de constater toute l'activité minière qu'il y avait près de chez lui. La Corporation foncière de même que la communauté s'inquiètent, entre autres, de la contamination du sol et de l'eau, de la proximité du village, de la préservation de l'environnement, de la perturbation des territoires de chasse et des animaux, de la pollution par le bruit et du manque de communication entre la communauté, les sociétés minières et les ministères. Les résidants veulent que Kangiqsujuaq

soit considéré comme une communauté qui fait la promotion de l'environnement et non des activités minières. Le CCEK a alors proposé des pistes de solution à la communauté et lui a réitéré son l'appui.

Changements climatiques

En juin 2004, un rapport d'étape du projet intitulé « Changements climatiques au Nunavik : Enjeux reliés à l'accès au territoire et aux ressources » a été envoyé au secrétariat du CCEK. Ce rapport fait suite aux entrevues qui ont été réalisées en février 2004. Les résultats révèlent que les changements climatiques ne semblent pas avoir eu d'impacts manifestes sur les réseaux de sentiers des Naskapis. Par contre, l'accès au territoire des communautés inuites a été récemment affecté par une augmentation de l'instabilité de la glace et de l'imprévisibilité du climat. Le CCEK appuie ce projet depuis ses débuts puisqu'il vise à enrichir les connaissances et à trouver des solutions pour faire face aux effets des changements climatiques.

Concours du CCEK

Au cours de l'année 2003-2004, le CCEK a lancé un concours qui s'adressait à tous les jeunes des écoles du Nunavik. Deux prix ont été accordés, soit l'un pour les élèves du primaire et l'autre pour les élèves du secondaire. Les prix ont été attribués aux projets qui contribuaient le plus à l'amélioration de l'environnement. Les gagnants du concours du CCEK ont été un groupe du primaire d'Aupaluk et un groupe du secondaire de Salluit. Le projet du groupe du primaire consistait en l'acquisition de semences de plantes qui devaient être mises en terre dans les classes, puis transférées plus tard dans une serre entretenue par les élèves. Ces plantes devaient ensuite être offertes aux familles du village. Quant au groupe gagnant du secondaire, son projet consistait à faire la récupération de papier dans le village et à le transformer en nouveau papier qui devait ensuite être offert et réutilisé par les gens du village. Le CCEK n'a pas relancé le concours cette année bien qu'il ait suivi l'évolution des deux projets qu'il avait financés l'an dernier. Il est question de relancer le concours pour le prochain exercice financier.

Projets environnementaux

En plus du concours favorisant les initiatives pour améliorer l'environnement, le CCEK a participé à la réalisation de trois autres grands projets. Notamment, le CCEK a contribué à l'élaboration de *l'Atlas des plantes des villages du Nunavik* (Blondeau 2004). En plus d'illustrer les différentes espèces végétales du Nunavik, cet atlas comprend les usages traditionnels que font les Inuits des plantes de leur territoire. En outre, le CCEK a facilité les démarches entre le gouvernement du Canada, l'ARK et l'Herbier de l'Université Laval en vue d'obtenir du financement qui permettra de publier en 2006 un guide sur la flore du Québec nordique. Le troisième projet concernait les espèces d'oiseaux en péril au Nunavik. Majoritairement financé par la Fédération québécoise de la faune, ce projet a été lancé et appuyé par le CCEK.

Secrétariat du CCEK

Budget

Dans le but d'améliorer la gestion des finances du CCEK, un projet d'entente administrative entre le CCEK et le MDDEP a été élaboré. Toutefois, l'entente en question n'a pas pu être signée au cours de l'année 2004-2005.

Membres

En décembre 2004, un nouveau membre a été nommé par décret du gouvernement du Québec. Il s'agit de M^{me} Denyse Gouin qui remplace M^{me} Hélène LeBlond.

Secrétariat

En raison de l'absence temporaire de la secrétaire exécutive qui était en congé de maternité, M. Anthony Gucciardo a agi à titre de secrétaire exécutif par intérim pour une période de quatre mois qui s'est terminée au début du mois de septembre 2004.

Au cours de l'année, les membres du CCEK ont travaillé à l'amélioration de la Politique des ressources humaines du CCEK. En effet, une procédure d'évaluation des travaux du personnel du CCEK est en cours de réalisation. De plus, le CCEK a élaboré une échelle salariale pour la secrétaire exécutive.

Nathalie Girard,
secrétaire exécutive
25 août 2005

États financiers

1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

RECETTES (\$)

Surplus (surplus accumulé additionné au surplus de l'an passé)	90 963
Subvention gouvernementale	200 000
Location de résidence	2 400
Total des recettes	293 363

DÉPENSES (\$)

Charges d'exploitation, d'administration et financière

Salaire et charges sociales	61 213
Intérêts et frais bancaires	183
Loyer	8 958
Loyer (logement)	36 920
Messagerie et poste	358
Papeterie et fournitures de bureau	331
Promotion	2 209
Service de comptabilité	1 919
Service de consultations	19 553
Télécommunications	414
Autres	180
Sous-total	132 238

Frais de réunion annuelle

CCEK – frais des membres de l'ARK	22 969
COFEX-Nord – frais du membre de l'ARK	9 290
Frais de voyage et d'hébergement	14 458
Location de salles de réunion	1 632
Traduction	11 100
Sous-total	59 449

Amortissement d'immobilisations corporelles	1 456
---	-------

Total des dépenses 193 143

Le rapport de mission d'examen réalisé par la firme Pratte, Bélanger comptables agréés inc. est disponible pour consultation au secrétariat du CCEK.



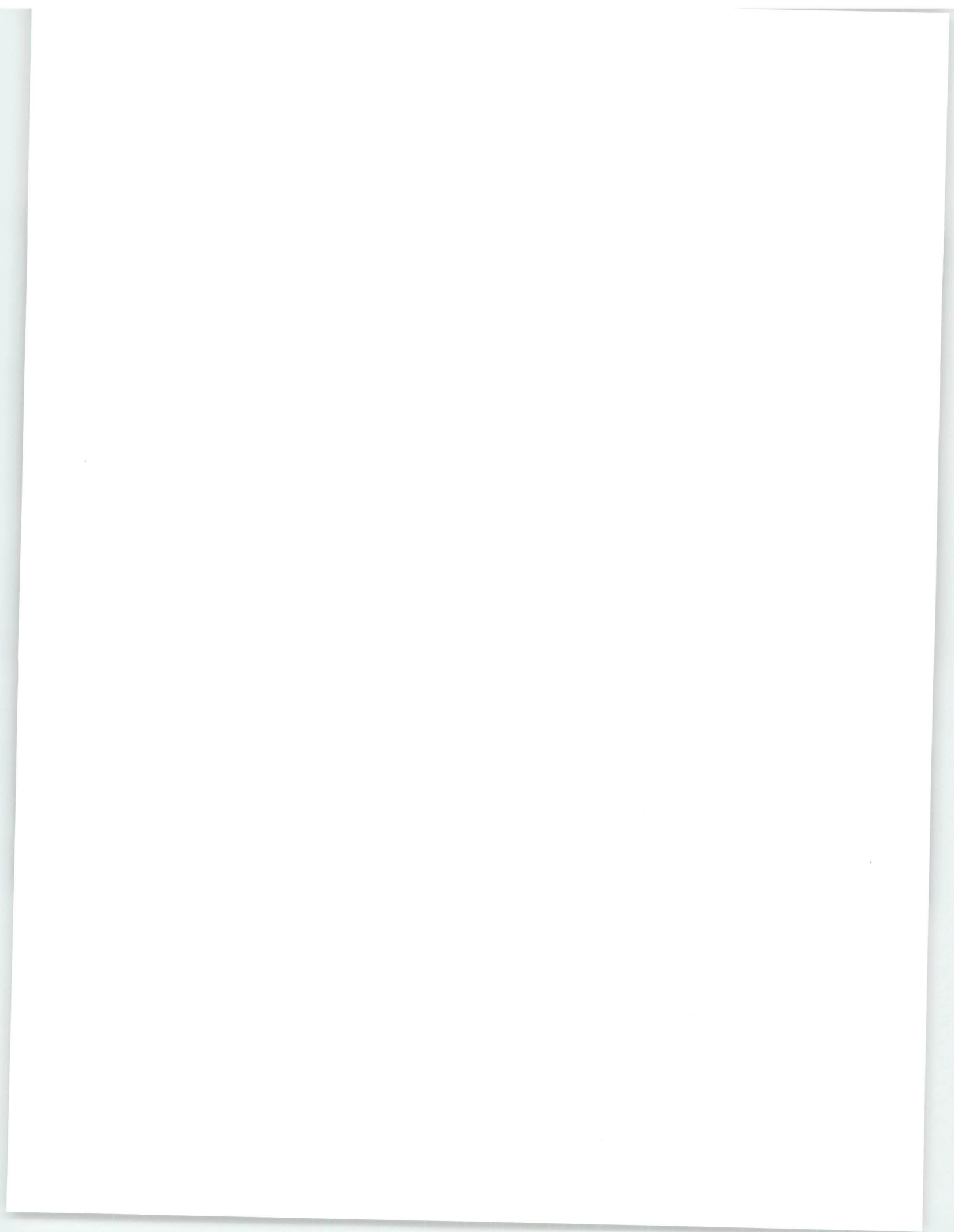


Table of Contents

List of Initialisms	60
Chairman's Message	61
Mandate.....	63
Composition.....	64
Secretariat	66
Meetings.....	67
Communications	68
Orientations, Objectives and Achievements	69
Activities 2004–2005.....	73
• Section 23 of the JBNQA: Revision of schedules 1 and 2	73
• Drinking water	73
• Waste management and recycling.....	74
• Power generation and conservation	76
• Protected areas and biological diversity	76
• Forests.....	76
• Sustainable development	77
• Communication and information.....	78
• Laws, regulations, agreements, plans, policies and strategies.....	78
– Regulation respecting Halocarbons	78
– Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters	78
– Regulation respecting Compensation for Municipal Services Provided to Recover and Reclaim Residual Materials	79
– Regulation to amend the Regulation respecting the Quality of Drinking Water	79
– Regulation respecting Motor Vehicle Traffic in Certain Fragile Environments	79
– Draft regulation respecting fees payable for the disposal of residual materials and contaminated soil.....	79
– Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities	79
– Consultation concerning the addition of Ungava Bay and eastern Hudson Bay beluga stocks to the list of species at risk pursuant to the <i>Species at Risk Act</i>	79
– Regional Public Land-use Plan and New Approach to Public Land Use Planning	80
– Québec Sustainable Development Plan and draft bill respecting sustainable development	80
• Abandoned mineral exploration sites	80
• Climate change	80
• KEAC contest	80
• Environmental projects	81
• Secretariat	81
Financial Statements.....	82

List of Initialisms

HFTCC	– Hunting, Fishing and Trapping Co-ordinating Committee
ITK	– Inuit Tapiriit Kanatami
JBACE	– James Bay Advisory Committee on the Environment
JBNQA	– James Bay and Northern Québec Agreement
KEAC	– Kativik Environmental Advisory Committee
KRG	– Kativik Regional Government
KSB	– Kativik School Board
MDDEP	– Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (sustainable development, the environment and parks)
MRNF	– Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (natural resources and wildlife)
NWMO	– Nuclear Waste Management Organization

Chairman's Message

It is a pleasure for us to present this annual report. Over the course of 2004–2005, the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) has continued to play an active role in protecting the natural environment of the North and the social environment of Nunavik's communities. In fact, many issues were examined during our meetings this past year, including the implementation of the *Regulation respecting the Quality of Drinking Water*, the cleaning of residential drinking water tanks, the recovery and recycling of aluminium containers and used oil, waste management, the clean-up of mineral exploration sites, the circulation of heavy equipment on the tundra, the creation of protected areas and the *Québec Action Plan on Biological Diversity 2004–2007*. The Committee also continued its revision of certain aspects of the region's environmental review and assessment procedure, specifically the lists of projects subject to and exempt from environmental assessment as well as the actual workings of the procedure such as public consultations. The effects of climate change and forestry activities in the North's fragile environment were also studied. In fact, the position paper on this latter matter, presented by the KEAC to the Commission studying the management of public forests in Québec, was very well received.

In 2005, the KEAC celebrated 25 years of activities. Although the KEAC was established in 1975 pursuant to the *James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA)*, its inaugural meeting, which was held in Kuujuaq, did not take place until 30-31 January 1980. That meeting was chaired by Jean Piette of the Ministère de l'Environnement du Québec and attended by Willie Makiuk and Michael Barrett for the Kativik Regional Government (KRG), by Gilles Coulombe and Jacques Giguère for the Gouvernement du Québec, and by Normand Lafrenière and Jean-Claude Dubé for the Government of Canada. It was at this meeting that the Committee took on its first challenges and set its first goals.

Over the years, the KEAC has continued to devote its energy to major issues that affect the natural and social environments of the North, implementing concrete solutions with respect to certain projects and making recommendations to various government and regional bodies so that laws, regulations, policies, strategies and action plans developed to respond to environmental concerns in the southern part of Québec might be adapted to the needs of Nunavik and its communities. In this respect, the KEAC has not only been the preferential forum for the governments, pursuant to its official mandate, but it has been actively attendant to the expectations and concerns of those people living north of the 55th parallel. I would like to take advantage of this anniversary to acknowledge and thank all the pioneers and members of the KEAC over the last 25 years. Their dedication has been consistent and often noteworthy. Through their position papers, reports and other awareness activities, as well as through direct action, they have increased our collective knowledge and fostered projects that serve to protect the Northern environment and the responsible use of its various resources.

To underline its 25th anniversary, the Committee adopted a new logo, shown on the cover of this annual report. The centre of the logo comprises the landscape of the Far North: its vast spaces, coastline, ice floes and Northern Lights. This image is embraced by three human-like forms representing, simultaneously, the members of the Committee and the three levels of government (the KRG and the governments of Québec and Canada) that are working to protect the natural environment for current and future generations.

Moreover, the KEAC held its 100th meeting in Kangiqsujuaq, a Nunavik village located in a sheltered fjord along the Hudson Strait. Not far from this village, on 1 January 2004, the region's first park ever was created. Pingualuit National Park encompasses the Nouveau-Québec Crater and the calving

grounds of the large Leaf River caribou herd. At that meeting, the members of the Committee were informed of local concerns regarding mineral exploration that is being carried out at a certain distance from the new park and the village, but that is felt to be too close for the maintenance of an environment that is conducive to traditional hunting and trapping activities as well as welcoming to visitors of the future park. There is little doubt that a slightly larger buffer zone is required to accommodate these people.

Finally, the year 2005 began with the theme of sustainable development with the visit to Kuujjuaq on February 28 and March 1 of Thomas J. Mulcair, the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks, and the public consultations concerning the *Québec Sustainable Development Plan*. Local and regional organizations as well as elected leaders were invited to these consultations by the Minister. In its position paper, the KEAC emphasized that the North is already covered by a sustainable development plan (Section 23 of the JBNQA) and it is fully compatible with the plan proposed by Québec. The Québec plan will be enhanced by the guiding principles that exist under the JBNQA for environmental protection and future development north of the 55th parallel, while Nunavik will be able to take advantage of the principles provided for under the Québec plan and its attendant legislation.

I would also like to extend a gracious welcome to a new member of the KEAC. Denyse Gouin, who is director general of the Centre d'expertise en analyse environnementale (environmental analysis centre), was appointed by the Gouvernement du Québec on 1 December 2004. Ms. Gouin replaces Hélène LeBlond who had been a member since 1999 and, during this time, made many remarkable contributions. Ms. LeBlond played an important role in efforts to return the KEAC's secretariat to Kuujjuaq and to draft a five-year action plan for the Committee. She deserves our sincerest thanks.

It is also appropriate to mention the effective work of our executive secretary, Nathalie Girard, and her support for several local and regional projects, as well as the work of Anthony Gucciardo who replaced Ms. Girard who was on maternity leave from May to September. Through their support of the personal and active involvement of each member of the Committee, they contributed to making 2004–2005 an exceptional year.



Jean Couture

Mandate

The KEAC was established pursuant to Section 23 of the JBNQA and is governed by the Environment Quality Act (R.S.Q., c. Q-2) and the James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act (S.C. 1976-1979, c. 32). The KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. As such, it is the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the KRG and the Northern villages.

The KEAC's mandate is to:

- oversee the environmental and social protection regime established pursuant to Section 23 of the JBNQA;
- advise the governments on major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime and the land use regime;
- ensure the proper functioning of the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- recommend changes and examine changes proposed by third parties respecting the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- advise the governments and the KRG whenever they create or amend laws, regulations and policies relating to the natural and social environments as well as land use;
- review laws, regulations, policies and administrative procedures relating to the natural and social environments as well as land use.

The KEAC may also provide technical assistance to the Northern villages and the KRG.

All the decisions and recommendations of the KEAC are communicated to the governments of Québec and Canada as well as to the local and regional governments concerned, for information purposes and appropriate action.

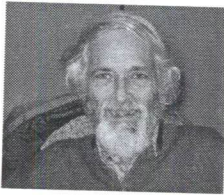
Composition

The KEAC is a tripartite body composed of nine members appointed at the discretion of the parties. The governments of Canada and Québec as well as the KRG each appoint three members. Each year by turns, the respective parties appoint a chairperson and a vice-chairperson from among their appointees pursuant to paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

In 2004–2005, the Gouvernement du Québec appointed Denyse Gouin to sit on the KEAC, thus filling the vacancy left by Hélène LeBlond who resigned in November 2004.

In 2004–2005, the KEAC was composed of the following members:

Chairman



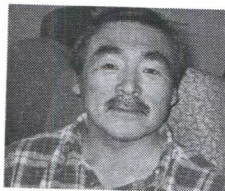
Jean Couture is a lawyer and has been a member of the Québec Bar Association since 1982. He was previously employed as an advisor at the intergovernmental affairs branch of the Ministère de l'Environnement du Québec and has also worked in the fields of Aboriginal rights and relations. Mr. Couture was appointed to the KEAC by the Gouvernement du Québec in 2001.

Vice-Chairman

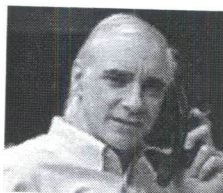


Claude Abel is a northern projects analyst at the Corporate Affairs Branch of Environment Canada. Previously, as an employee of the Meteorological Service of Canada, he lived for four years in the Nunavik village of Inukjuak. Mr. Abel was appointed to the KEAC by the Government of Canada in 1997.

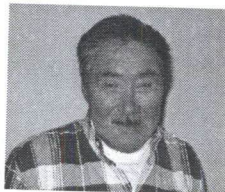
Members appointed by the KRG



Eli Angiyou lives in Akulivik, where he was mayor from 1998 to 2000. He is a hunter and is employed by the KRG to monitor coastal Inuit hunting and fishing activities in Nunavik. Mr. Angiyou was appointed to the KEAC in 2001.



Michael Barrett is the Assistant Director of the KRG Renewable Resources, Environmental and Land Use Planning Department. Over the last thirty years, he has played an active role in Nunavik. He has been involved in the implementation of the Inuit Hunting, Fishing and Trapping Support Program, of environmental provisions of the JBNQA, and of various environmental protection programs. Mr. Barrett served as a member of the KEAC from its creation until 1990 and, more recently, from 1999 to the present.



David Okpik is an elder and hunter from Quaqtq who has always been deeply involved in local and regional issues. He has been a member of the Kativik Environmental Quality Commission since 1980 and was a member of the Environmental and Social Impact Review Panel for the territory north of the 55th parallel from 1997 to 2000. Mr. Okpik was appointed to the KEAC in 2000.

Members appointed by the Gouvernement du Québec



Paule Halley, LL.D., is a lawyer, a professor of law at the Université Laval and the Canada Research Chair in environmental law. Ms. Halley was appointed to the KEAC in 1999.



Hélène LeBlond is an anthropologist and has a variety of work experience in the fields of Northern and Aboriginal affairs, mainly in the employ of the Gouvernement du Québec. Ms. LeBlond sat on the KEAC from 1999 to November 2004.



Denyse Gouin holds a Bachelor's degree in Biochemistry and a Master's degree in Water Sciences. Over the years, she has held various management positions at the MDDEP and is currently director general of the Centre d'expertise en analyse environnementale (environmental analysis centre). Ms. Gouin was appointed to the KEAC in 2004.

Members appointed by the Government of Canada



Suzanne Larochelle is the senior negotiator at the James Bay and Northern Québec Implementation Office of Indian and Northern Affairs Canada. She is also assigned to this department's Agreements Negotiation and Implementation Branch. Ms. Larochelle was appointed to the KEAC in 2002.



Gilles H. Tremblay holds a Master's degree in Oceanography and is a chemist. He currently works as a program advisor at the Regional Oceans and Habitat Branch of Fisheries and Oceans Canada, Québec region. For several years, he has conducted research into the marine environment and contaminants. Mr. Tremblay was appointed to the KEAC in 2002.

Executive Secretary



Nathalie Girard holds a Master's degree in Biology obtained through the Centre d'études nordiques at the Université Laval with special focus on the Northern environment. She worked on the development of parks in Nunavik from 2000 to 2002 while employed by the Société de la faune et des parcs du Québec (wildlife and parks corporation). Ms. Girard has been a full-time employee of the KEAC since 2002.

Secretariat

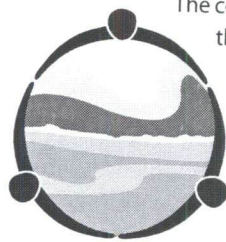
The KEAC's head office is located in Kuujjuaq, Nunavik. Contact information for the KEAC is as follows:



The official record of the KEAC's decisions and documents are kept by the executive secretary, who also plans the organization's meetings and ensures follow-up. The executive secretary is responsible for drafting official correspondence, position papers, notices, the annual report and minutes of the meetings of the KEAC as well as keeping the KEAC's financial accounts. She also monitors government policies, legislation and regulations that fall under the KEAC's mandate. The executive secretary acts as a liaison between the members of the KEAC as well as between the KEAC and various regional, provincial and federal players, in addition to providing technical support and assisting the chairperson and the other members of the KEAC to fulfil their duties.

Logo

Description of the KEAC logo



The centre of the logo is an abstract image of the environment (earth, sea and sky), the source of all Inuit traditions. The rippling present in the upper portion of the circle suggests Northern Lights, an intrinsic symbol of the North, while the white line marking the horizon represents snow and ice. The centre image is furthermore embraced by three human-like forms representing each administrative body that comprises the KEAC: the KRG, the Gouvernement du Québec and the Government of Canada. These human forms also evoke environmental protection in Nunavik and the social aspect of the KEAC's work. Recognized as a cold colour, blue represents the Arctic climate that prevails in the region in which the KEAC exercises its mandate. Finally, the colours of the KEAC logo are similar to those of the logo for the *James Bay and Northern Québec Agreement*, a central element in the history of Nunavik and by virtue of which the KEAC was created.

Meetings

Between 1 April 2004 and 31 March 2005, the KEAC held four meetings as prescribed by the JBNQA. These meetings were held on the dates and at the places indicated below:

- 100th meeting: 7–8 July 2004 in Kangiqsujuaq
- 101st meeting: 28–29 October 2004 in Quebec City
- 102nd meeting: 19–20 January 2005 in Quebec City
- 103rd meeting: 28 February and 1 March 2005 in Kuujjuaq

The number of members present and the names of guests at these meetings are shown in Table 1.

Table 1
Meetings in 2004–2005: Number of members, guests and observers

100th meeting		101st meeting		102nd meeting		103rd meeting	
No. of members		No. of members		No. of members		No. of members	
KRG:	3	KRG:	2	KRG:	2	KRG:	3
Canada:	2	Canada:	3	Canada:	2	Canada:	1
Québec:	1	Québec:	3	Québec:	3	Québec:	2
Guests C. Larrivée, KRG Q. Saviadjuk, NLC L. Pilurtook, NLC		Guests A. Bérubé, MDDEP F. Gagné, KRG R. Jalbert, MDDEP S. Lacombe, MDDEP M-A. Liboiron, CEFP S. Ferrero, PE S. Pierre, KRG S. Ricard, KRG S. Théberge, MDDEP		Guests None		Guests M. Gordon, NVK C. Larrivée, ST T.J. Mulcair, MDDEP I. Perras, MDDEP A. Sauvageau, MRNF E. VandeWalle, MDDEP	

Sources: Minutes adopted for the 100th, 101st, 102nd and 103rd meetings of the KEAC.

- KRG — Kativik Regional Government
- CEFP — Commission studying the management of public forests in Québec
- NLC — Nunaturlik Landholding Corporation (Kangiqsujuaq)
- MDDEP — Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- MRNF — Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- PE — Pesca Environnement
- ST — Simultaneous translator
- NVK — Northern Village of Kuujjuaq

Communications

Three sub-committees continued to look into special issues and certain KEAC priorities. The sub-committees, which comprise at least one member of each party, were:

- Sub-committee on environmental improvement initiatives in Nunavik (KEAC contest)
- Sub-committee on the revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA
- Administration sub-committee

Several conference calls were held between the KEAC's regular meetings to discuss issues that required immediate responses; quorum was always met.

The KEAC's secretariat also maintained close ties with the KRG, the Makivik Corporation, the Northern villages, the MDDEP, as well as the secretariats of the JBACE and the HFTCC, exchanging relevant information and acting in concert on shared files.

The relocation of its secretariat to Kuujjuaq in 2002 has enabled the KEAC to participate more fully in various regional issues. The executive secretary attended several conferences, workshops and meetings held in Nunavik and, in this manner, the KEAC was able to stay abreast of the environmental concerns of the region and to maintain closer contact with residents.

In particular, the executive secretary accompanied Québec government representatives during environmental inspections in Nunavik. In addition to becoming better acquainted with MDDEP environmental inspections, the executive secretary was able to reinforce the KEAC's presence in the region's communities and to promote the organization's role. In November 2004, the KEAC initiated a meeting between the MDDEP, the KRG and the KEAC to discuss amendments to provincial drinking water regulations. The meeting allowed all the parties to increase their understanding of the needs of the other parties and permitted the amendments to be better adapted to the distinctive characteristics of Nunavik. As well, the executive secretary and a KEAC member took part in discussions with the Government of Canada in connection with Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities. The KEAC also attended a meeting organized by ITK in Kuujjuaq on 27-28 January 2005 concerning used nuclear fuel. And finally, on 3 February 2005, the KEAC participated in a workshop held in Kuujjuaq that focused on drinking water issues in Nunavik.

Orientations, Objectives and Achievements

During the fiscal year 2004–2005, the KEAC continued to work towards the objectives contained in the *Five-year Action Plan and Budget 2003–08*. Achievements under this action plan are summarized in Table 2.

Table 2: Orientations and objectives extracted from the KEAC's action plan, as well as actions undertaken during 2004–2005.

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
<p>Enhance the contribution of the KEAC in terms of its advisory and supervisory role. Comment on government laws, regulations and measures needed for environmental and social protection in Nunavik.</p>	<p>Examine amendments to environmental legislation affecting the North, taking into account the specific characteristics of Nunavik as well as consultations with stakeholders and experts, when necessary. Based on such analyses, submit relevant advice and recommendations to the governments concerned.</p>	<p>Over the course of the year, the following legislative and administrative texts were examined:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Regulation respecting Halocarbons; – Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters; – Regulation respecting Compensation for Municipal Services Provided to Recover and Reclaim Residual Materials; – Regulation to amend the Regulation respecting the Quality of Drinking Water;
	<p>Review government measures put in place with respect to implementation and monitoring activities and, based on such reviews, issue relevant advice and recommendations. Where necessary, propose suitable and essential measures. Ensure follow up of the KEAC's advice and recommendations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Regulation respecting Motor Vehicle Traffic in Certain Fragile Environments; – Draft regulation respecting fees payable for the disposal of residual materials and contaminated soil; – Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities; – Consultation concerning the addition of Ungava Bay and eastern Hudson Bay beluga stocks to the list of species at risk pursuant to the <i>Species at Risk Act</i>; – <i>Regional Public Land-use Plan</i> and <i>New Approach to Public Land Use Planning</i>; – <i>Québec Sustainable Development Plan</i> and draft bill respecting sustainable development.
	<p>Make the KEAC and its mandate known to government authorities and officials whose missions and actions concern or impact on the environmental and social protection regime in Nunavik.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Distribution of a poster that publicizes the mandate and address of the KEAC; – Fostering of ties with the governments of Canada and Québec, as well as with various Nunavik organizations (HFTCC, etc.); – Creation of a logo for the KEAC; – Printing of office stationery and business cards displaying the new KEAC logo.

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
<p>Examine environmental and social impact assessment mechanisms and procedures. Continue working with responsible governments to ensure that projects which may have environmental or social impacts comply with the JBNQA.</p>	<p>Work diligently with government officials to ensure compliance with the JBNQA and the specific rights set out therein regarding the environment and Northern communities.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revision of schedules 1 and 2 of the JBNQA (in progress).
	<p>Assess the efforts of the responsible governments to implement Section 23 of the JBNQA.</p>	
	<p>Review situations where impact assessment regimes overlap.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Monitoring of follow-up to the position paper and recommendations submitted by the KEAC to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development in Ottawa concerning overlapping federal environmental assessment procedures in Nunavik.
	<p>Monitor marine infrastructure projects in Nunavik, Mid-Canada Line issues, and the characterization of abandoned mineral exploration sites in the region.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Developments related to these issues were monitored closely by the KEAC throughout the year.
	<p>Review the harmonization proposals put forward by the Canadian Environmental Assessment Agency.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Developments related to these issues were monitored closely by the KEAC throughout the year.

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
<p>Serve as a link with Nunavik's population and provide the KRG and the Northern villages with advice and technical assistance. Foster the meaningful involvement of Inuit and their representatives, both as a group that possesses concrete and specific knowledge of the problems and issues studied by the KEAC and as the preferential beneficiaries of the KEAC's expertise and its environmental and social protection activities in Nunavik.</p>	<p>Establish a policy to apply to relations (information sharing, consultations, etc.) with local and regional governments in Nunavik, especially as concerns environmental issues submitted to the KEAC for review.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Receipt of information concerning Northern environmental inspections carried out by the MDDEP; - Presentation by the MRNFP concerning the <i>Regional Public Land-use Plan and the New Approach to Public Land Use Planning</i>; - Discussions with representatives from Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities.
	<p>Provide the governments in Nunavik with the support needed to ensure that the public is kept adequately and properly informed, that the impacts of development projects on public well-being and safety are known, and that the real impacts of such projects, both positive and negative, are identified so that choices may be made and actions taken.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation in joint projects with the KRG (recycling, meeting with Pesca Environnement); - Meetings with various stakeholders to foster decision making and co-operation between different groups with a view to environmental improvements: - with a member of the Commission for the study of public forest management in Québec; - with MDDEP representatives at the time of their Northern environmental inspections; - with MDDEP and KRG representatives in Quebec City concerning amendments to the <i>Regulation respecting the Quality of Drinking Water</i>; - drinking water workshop held in Kuujuaq on 3 February 2005; - informally with the JBACE and the HFTCC.
	<p>Occasionally invite resource people and elected representatives to attend meetings.</p>	<p>Over the course of the year the following guests attended KEAC meetings:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caroline Larrivée, Urban Planner, KRG, 100th meeting; - Qalingo Saviadjuk, President, Nunaturlik Landholding Corporation, 100th meeting; - Lucassie Pilurtook, Manager, Nunaturlik Landholding Corporation, 100th meeting; - Annick Bérubé, Engineer, MDDEP, 101st meeting; - Frédéric Gagné, Director, KRG Municipal Public Works Department, 101st meeting; - Raymonde Jalbert, Divisional Control Manager, MDDEP, 101st meeting; - Stéphane Lacombe, Technician, MDDEP, 101st meeting; - Marie-Annick Liboiron, member, Commission for the study of public forest management in Québec, 101st meeting; - Stéphane Ferrero, Consultant, Pesca Environnement, 101st meeting; - Stéphane Pierre, Technician, KRG, 101st meeting; - Simon Ricard, Engineer, KRG, 101st meeting; - Simon Théberge, Regulation Co-ordinator, MDDEP, 101st meeting; - Michael Gordon, Mayor, Northern Village of Kuujuaq, 103rd meeting; - Thomas J. Mulcair, Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks, 103rd meeting; - Isabelle Perras, Political Attaché, MDDEP, 103rd meeting; - Aline Sauvageau, Political Attaché, MRNF, 103rd meeting; - Edith Van de Walle, Regional Director, MDDEP (Rouyn-Noranda), 103rd meeting.
	<p>Recognize local environmental efforts. Encourage public and private organizations as well as individuals to be concerned about the quality of the environment in Nunavik.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implementation of a contest for primary and secondary schools in Nunavik to recognize environmental initiatives.

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
<p>Examine priority environmental issues based on a global, preventive and proactive approach. Over the coming years, respond to the major concerns of Nunavik residents, in terms of their environment. Review the issues and projects submitted to the KEAC in such a way as to identify the attendant environmental impacts, especially from the perspective of protecting ecological integrity and the social environment. Where possible, the KEAC aims to act in a preventive and proactive manner, proposing legislation and other measures before problems arise or become critical.</p>	<p>Begin or continue studying or monitoring issues, such as the characterization of abandoned mineral exploration sites, energy conservation, waste recovery and recycling, the quality of drinking water, climate change, park development, waste management (for example, domestic, commercial and hazardous waste), etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Monitoring of the characterization of abandoned mineral exploration sites in Nunavik; - On-going activities to improve waste management in Nunavik (meeting with a few municipalities, co-operation with the KRG to advance waste management projects); - On-going research into the quality of drinking water and climate change (workshop conducted by Mr. Martin, a climate change and water researcher); - Examination of updated information on Hydro-Québec activities in Nunavik (presentation by Mr. Boucher and Mr. Perez of Hydro-Québec); - Participation in a meeting held in Kuujuaq concerning used nuclear fuel; - Initiation of a poster project about endangered bird species in Nunavik; - Contribution to the production of the <i>Atlas of Plants of the Nunavik Villages</i>; - Assistance in the solicitation of funding for a guide of the flora of Northern Québec.
	<p>Work diligently on issues to ensure that Inuit rights as well as the natural and social environment are protected.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - KEAC position paper on Nunavik forests; - KEAC position paper on sustainable development in Québec; - Participation at MDDEP public consultation held in Kuujuaq concerning sustainable development in Québec; - Analysis of consultant reports concerning Order-in-Council 357-2002 and waste management in Nunavik; - Contracting of a consultant to continue revision work on schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA.

Activities 2004–05

Section 23 of the JBNQA: Revision of schedules 1 and 2

Schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA list the types of development projects north of the 55th parallel that are automatically subject to or exempt from the environmental and social impact assessment and review procedure. Even though the JBNQA provides for the revision of these schedules every five years (paragraphs 23.3.12 and 23.3.13), no such revision has ever been completed. The KEAC has therefore undertaken to examine the assessment and review procedure under Section 23 of the JBNQA. The KEAC would like to see the procedure improved and modernized in accordance with Aboriginal self-government aspirations and the JBNQA. At the end of the 2004–2005, a consultant had been retained to assist the KEAC with this work.

Drinking water

Further to concerns expressed by the communities with regards to the quality of drinking water, the KEAC examined water consumption patterns and water treatment methods in the region. In particular, the members reviewed the work of Daniel Martin carried out, among other places, on the research ship *Amundsen* during the summer of 2004. Mr. Martin is a researcher affiliated with the project known as *Climate Change, Drinking Water and Human Health in Nunavik: adaptation strategies*. He presented the final results of his work at a workshop held in Kuujuaq on 3 February 2005 and attended by the executive secretary of the KEAC, by representatives of the KRG and the Nunavik Regional Board of Health and Social Services, as well as by a few other researchers. Mr. Martin's work makes available updated information on the management of drinking water in Nunavik, assesses the general public's perception of existing and future treatment plants, and presents a clearer understanding of traditional drinking water habits that may pose a risk to human health. In this respect, the quality of raw water from most of the region's main drinking water sources is good. Nonetheless, Mr. Martin underlined the importance of properly cleaning drinking water containers between fillings and he proposed possible future actions.

Over the summer of 2004, the KEAC prepared an informational video concerning the proper steps for cleaning residential drinking water tanks. The KSB, which has an excellent drinking water tank maintenance program, assisted with the video. As well, the KEAC reviewed Chapter 3 (concerning drinking water) of the report produced by the Auditor General for Québec.

In the fall of 2004, the Gouvernement du Québec proposed the *Regulation to amend the Regulation respecting the Quality of Drinking Water*. In order to ensure that this regulation reflected regional needs, the KEAC organized a meeting of major stakeholders. At this meeting, representatives of the KRG, the MDDEP (Quebec City) and the regional branch of the MDDEP (Rouyn–Noranda) discussed some of the modifications in the proposed regulation. Each party was able to express its concerns and receive further information. Following these discussions, the KEAC prepared and submitted recommendations to the MDDEP. The amended regulation was adopted in May 2005.

Waste management and recycling

In 2003, the KEAC and the KRG jointly applied for financial assistance from Recyc-Québec for the preparation of a waste management plan for the region. The application however was rejected because Northern Québec is not covered by Order-in-Council 357-2002, which provides funding only for those regional municipalities in Québec that have been required to create waste management plans. Subsequently, the issues of waste management and recycling in Nunavik were discussed at the KEAC's 98th meeting in 2003 and its 103rd meeting in 2005, which was also attended by the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks, Thomas J. Mulcair.

At the same time, the KEAC retained the consulting firm Pesca Environnement to look into current waste management practices in Nunavik. A representative of the firm presented to the KEAC the results of its report *Recommendations for Residual Material Management in Nunavik*. The report emphasizes the importance of establishing a waste management plan for the region. Order-in-Council 357-2002 puts Nunavik at a serious disadvantage since, without related funding, the Northern villages are unable to improve their waste management practices. Waste management organizations, in fact, require applicants to possess waste management plans in order to access financial assistance. For the moment then, the KRG and the Northern villages have neither the means nor the proper expertise to establish waste management plans.

Refundable containers

Through the joint efforts of the KEAC and the KRG in 2003–2004, an aluminium can compactor was installed in Kuujuaq at a local store known as Newviq'vi. By the summer of 2004, which is to say after only six months of operation, more than 350,000 cans had been returned.

Sorting at Northern disposal sites

In August 2004, the KRG received and shared with the KEAC the results of the *Feasibility Study: Recycling of scrap metal and hazardous waste in Nunavik*, which had been prepared by Pesca Environnement for the KRG. The study stresses the importance of establishing a waste management plan for Nunavik and suggests that steps in this direction be taken as soon as possible as the absence of such a plan could lead to harmful impacts in the future. The study also urges a measured approach to the Northern disposal site sorting project, suggesting that a pilot project should be implemented prior to actions being taken in all of the region's villages. Finally, public consultations on this issue in the Northern villages is also recommended. The KRG is currently working on a disposal site sorting project for the region's villages that will increase the viability of disposal sites through the recovery of waste material that has resale value. The project involves the sorting and storage of such material, and its shipment to the southern part of the province for resale. Revenue generated by such sales would be returned to the municipalities to fund some of the costs of the project.

Used tires

Over the past year, the KEAC undertook to establish a recycling project for used tires in Nunavik. The KEAC successfully obtained the support of the MDDEP (regional branch, Rouyn-Noranda) for this project. The KEAC and the MDDEP are hopeful that the regional project will be admissible under a provincial used tire storage site clean-up program for the years 2001–2008. Through their joint efforts, the two organizations have already submitted certain necessary information to Recyc-Québec.

Used oil

According to the *Feasibility Study: Recycling of scrap metal and hazardous waste in Nunavik*, roughly 175 000 litres of used oil is stored in Nunavik and represents a threat to the environment. The firm Pesca Environnement, which prepared the study, recommends that a used oil management plan for Nunavik be adopted and that furnaces that burn this type of oil be put in place. With the support of the KEAC, the KRG has taken steps for this purpose. It obtained funding from the Government of Canada in March 2005 for the purchase of used-oil burning furnaces. It is important to underline that the Northern Village of Inukjuak already employs such a furnace in its municipal repair garage.

In 2004, the Gouvernement du Québec adopted the *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters*. On 18 March 2005, the KEAC wrote to the Deputy Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks to enquire how the MDDEP planned to assist Northern communities with the implementation of this new regulation. Given that Northern Québec is excluded from Order-in-Council 357-2002 which provides funding for regional municipalities to produce waste management plans, a number of obstacles prevent the proper implementation of the new regulation in Nunavik communities. At the end of 2004–2005, the KEAC had received from the office of the Deputy Minister an acknowledgement of receipt of its letter.

Radioactive fuel waste

In 2004, the NWMO released a document for public consultation and feedback. This document is the first of three working papers to be published concerning an NWMO study of long-term approaches for managing used nuclear fuel in Canada. ITK was given a mandate to co-ordinate related consultations with Inuit throughout the country. One of four meetings to be organized by ITK was held in Kuujuaq on 27–28 January 2005. The executive secretary and two members of the KEAC were in attendance.

Experts facilitated the meeting which involved the presentation of information concerning various possible storage solutions and the risks related to exposure to used nuclear fuel. Current storage facilities for used nuclear fuel in Canada are almost completely full. The NWMO would like to identify a single site for all used nuclear fuel in Canada.

Compared with Ontario, Québec generates only a small amount of used nuclear fuel. Ontario alone generates close to 90% of such waste in Canada. The Inuit present at the meeting clearly stated that they do not wish to support any of the proposed storage solutions. They furthermore stated that they would like Québec to limit its use of nuclear energy so that as little waste as possible is produced. Finally, the Inuit of Nunavik clearly stated that they did not want their territory identified as a potential site for the disposal of nuclear waste.

Power generation and conservation

Over the course of the year, the KEAC monitored developments related to Hydro-Québec's environmental plan. At the request of the KEAC, Hydro-Québec made available information concerning a comprehensive energy efficiency plan for Nunavik. The KEAC continues to support research into environmentally friendly energy sources.

Protected areas and biological diversity

On 24 November 2004, the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks, Thomas J. Mulcair, announced the *Québec Strategy on Biological Diversity 2004–2007* and the *Québec Action Plan on Biological Diversity 2004–2007*. The KEAC studied these documents in connection with the *Québec Sustainable Development Plan*. The KEAC intends to monitor the measures proposed in the Action Plan to ensure that interesting initiatives are fostered in Nunavik. During a conference call with representatives from the ecological heritage branch of the MDDEP, the KEAC provided information that could contribute to government work related to protected areas in Nunavik. In fact, in the framework of consultations conducted in 1998 by the KRG with respect to the preparation of the *Master Plan for Land Use in the Kativik Region*, Nunavik communities indicated the areas that they would like to see protected. As well, the KEAC examined a document concerning Nunavik's forests, prepared by Alain Hébert, a forestry engineer. The document identifies certain noteworthy tree stands in the region and urges their protection. This information will be studied by Québec government representatives concerned with protected areas.

Forests

Paragraph 23.5.34 of the JBNQA states that the "Department of Lands and Forests [today the MRNF] shall, when preparing a management plan for Crown forests and forestry operations, forward such management plan to the Advisory Committee for its consideration and comments before approving the said management plan". Consequently, the KEAC monitors all forestry-related developments in Nunavik.

The mandate of the Commission for the study of public forest management in Québec, created in November 2003, is to foster both the protection of Québec's forest heritage and the economic sustainability of this resource and related jobs. In October 2004, the executive secretary met with one of the commission's members, Marie-Annick Liboiron. At this meeting, it was agreed that the KEAC should prepare a position paper outlining its concerns regarding forestry resources in Nunavik.

Subsequently, Ms. Liboiron attended the KEAC's 101st meeting where she was able to provide some background information on forestry in Québec and to describe related challenges. She also described the Commission's work and made some comments on the position paper prepared by the KEAC.

Before the end of October, the KEAC forwarded to the Commission its position paper with the following recommendations:

1- Establish a group to compile current knowledge concerning Nunavik's forest resources and to complete this knowledge. This group should oversee the analysis and integration of techniques (the effectiveness of reforestation, soil quality, deadwood recovery, etc.) necessary for the protection and conservation of forest resources in Nunavik.

2- Prior to the production of the results contemplated in the preceding recommendation and except for personal use, suspend all activities (cutting, harvesting, etc.) that could negatively affect Nunavik's forest resources. This suspension should be maintained for as long as the impacts of forestry activities remain unknown and until a recovery plan has been developed, within a reasonable time frame, to ensure the complete restoration of resources and associated eco-systems to their original state before exploitation.

3- As concerns the management plan for forests north of the 55th parallel, ensure respect for the principle of conservation, respect for Inuit wildlife harvesting rights recognized under Section 24 of the JBNQA, and respect for the environmental protection provisions established in Section 23 of the JBNQA.

On 14 December 2004, the Minister responsible for Forests and Wildlife, Pierre Corbeil, released the Commission's final report. In particular, the special relationships of First Nations with forest environments were discussed. Chapter 8 deals specifically with the Native aspect of forest management in Québec. The chapter focuses on communication, participation and regional concertation aspects in planning forest management activities. As well, readers are informed of the concerns expressed by the KEAC (p. 242 of the French version). The Commission states that it is "partial to these concerns" and, in addition, it "urges the MRNFP [today the MRNF] and the KEAC to jointly develop a strategy for the purpose of increasing knowledge about forestry resources in Nunavik." The KEAC intends to follow-up as recommended.

Sustainable development

On 25 November 2004, the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks, Thomas J. Mulcair, unveiled the *Québec Sustainable Development Plan* and related draft legislation. The KEAC prepared a position paper on these two documents and submitted it to the MDDEP on February 15.

In its position paper, the KEAC welcomed the government initiative but underlined the pioneering spirit of the JBNQA. Signed in 1975, the JBNQA has for more than 25 years fostered sustainable development in Nunavik. The KEAC also proposed that an amendment be made to include reference to "Aboriginal populations" and their unique role. Finally, the KEAC described in its position paper actions that currently foster the principles of sustainable development in Nunavik and certain realities that are contrary to this approach.

As part of the government's public consultations concerning the *Québec Sustainable Development Plan*, Minister Mulcair visited Kuujuaq on 28 February 2005. At that time, the KEAC commended all the efforts that had so far been directed towards the creation of the Plan and attendant draft legislation. Following Minister Mulcair's presentation, the Minister and his team had an opportunity to meet with the KEAC to discuss in detail the KEAC's position paper submitted to the MDDEP. The attendant draft legislation is to be followed up with a legislative bill and a sustainable development strategy. The KEAC intends to study and comment on both.

Communication and information

Since the relocation of the office of the KEAC's secretariat to Kuujuaq in 2002, Aboriginal organizations in Nunavik as well as several federal and provincial government agencies have gained a greater appreciation of the KEAC. Since the involvement of these Aboriginal bodies helps the KEAC to fulfil its duties, an awareness program to explain the KEAC's mandate and role was continued in 2004–2005. For example, information describing the KEAC was updated at www.menv.gov.qc.ca/programmes/eval_env/ccek.htm while a Web site dedicated to the KEAC is currently under construction.

In addition, the Makivik Corporation publishes a regular newsletter concerning the amalgamation of certain regional organizations and self-government negotiations. This newsletter is distributed to members of the KEAC, who take care to monitor all related developments.

Laws, regulations, agreements, plans, policies and strategies

Regulation respecting Halocarbons

On 2 December 2004, the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks, Thomas J. Mulcair, announced the adoption of a new regulation respecting halocarbons. The new regulation concerns all ozone-depleting substances. It makes mandatory the recovery of all halocarbons removed from refrigeration and air conditioning equipment during repair work. As well, wholesalers and distributors are now obliged to collect at their outlets used halocarbons returned by customers. Staff who handle these halocarbons are also now required to possess training and environmental certification.

On 4 February 2005, the KEAC sent a letter to the Deputy Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks, Madeleine Paulin, requesting further information concerning the implementation of the regulation in Nunavik. Ms. Paulin responded in a letter dated March 11 and invited the KEAC to contact a member of her team in Quebec City.

Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters

On 24 March 2004, the Minister of the Environment announced the adoption of the *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters*. Under the regulation, oil and filter manufacturers and retailers must provide recovery and reclamation services for the used products and containers that they have sold. The KEAC has requested information from the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks concerning assistance for Nunavik communities related to the implementation of the new regulation.

Regulation respecting Compensation for Municipal Services Provided to Recover and Reclaim Residual Materials

As this regulation concerns municipalities that currently provide waste management services, the KEAC decided that it is not applicable in Nunavik for the time being.

Regulation to amend the Regulation respecting the Quality of Drinking Water

In the fall of 2004, the KEAC proposed certain modifications to the MDDEP concerning the *Regulation to amend the Regulation respecting the Quality of Drinking Water*. The KEAC proposals were based on discussions between the KEAC and various stakeholders.

Regulation respecting Motor Vehicle Traffic in Certain Fragile Environments

The KEAC examined a road construction project that would lead to the circulation of vehicles transporting mining materials on the tundra in Nunavik. Such activities in Québec are not currently well regulated. In fact, only a short section of the Forest Act deals with this matter. For its part, Alaska possesses legislation that limits the circulation of vehicles on the tundra to certain periods of the year in accordance with conditions (freezing of ground, thickness of snow cover, etc.). The KEAC also examined a provincial regulation under the *Environment Quality Act*. The *Regulation respecting Motor Vehicle Traffic in Certain Fragile Environments* restricts the use of motor vehicles on the beaches, offshore bars, in marshes and swamps situated on the littoral of the Saint Lawrence River (downstream from Pont Laviolette), its estuary, the Gulf of Saint Lawrence, Baie-des-Chaleurs and the islands found there. The mayor of the Northern Village of Kuujjuaq expressed his concerns on this matter to the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks while the latter was in Kuujjuaq for public consultations concerning the *Québec Sustainable Development Plan*. These concerns were well received by the Minister.

Draft regulation respecting fees payable for the disposal of residual materials and contaminated soil

As this regulation concerns municipalities that currently provide waste management services, the KEAC decided that it is not applicable in Nunavik for the time being.

Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities

As directed by the KEAC, the executive secretary participated at meetings and in conference calls organized in relation to this National Program. Since most Inuit communities in Nunavik are located next to the sea and since a good deal of Inuit food comes from the sea, the KEAC must be kept informed of any action needed to protect this resource. The KEAC's participation has influenced a regional working group to increase focus on Northern Québec.

Consultation concerning the addition of Ungava Bay and eastern Hudson Bay beluga stocks to the list of species at risk pursuant to the Species at Risk Act

The KEAC studied the related consultation document but it was decided that the KEAC would not participate in the process because the Inuit of Nunavik are already represented by the KRG and the HFTCC.

Regional Public Land-use Plan and New Approach to Public Land Use Planning

Over the course of the year, there were no major developments with respect to this file. It may be noted, however, that the MRNF appointed a new representative responsible for the future regional public land-use plan for Northern Québec.

Québec Sustainable Development Plan and draft bill respecting sustainable development

After studying the *Québec Sustainable Development Plan* and related draft legislation, the KEAC prepared a position paper on these two documents for the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks. The KEAC presented its position paper to the Minister while he was in Kuujuaq for public consultations concerning the *Québec Sustainable Development Plan*.

Abandoned mineral exploration sites

At the KEAC's 100th meeting, held in Kangiqsujaq, Caroline Larrivée (KRG urban planner) presented the current situation with regards to mining exploration activity near the Northern Village of Kangiqsujaq. The president of the Nunaturlik Landholding Corporation, Qalingo Saviadjuk, stated that he was shocked by the degree of mining activity in the area. The landholding corporation and the community in general are concerned about soil and water contamination, the proximity of exploration activities to the village, the preservation of the environment, the protection of hunting grounds and wildlife, noise pollution and the lack of communication between the community, the mining companies and government departments. The residents of Kangiqsujaq want to be perceived as a community that promotes environmental protection and not mining. For its part, the KEAC proposed a number of possible solutions and reiterated its support for the community.

Climate change

In June 2004, a progress report for the project entitled *Climate Change in Nunavik: Land and Resource Access Issues* was submitted to the KEAC. This report pertains to interviews carried out in February 2004. It reveals that climate change has had little impact on the network of trails used by the Naskapi. As concerns access in Inuit territory, however, ice conditions and climate patterns are becoming less and less predictable. The aim of this project, which has been supported by the KEAC from its inception, is to increase knowledge and find solutions to the impacts of climate change.

KEAC contest

In 2003–2004, the KEAC organized a contest for youth at all schools in Nunavik. Two prizes were offered (one for elementary-level students and the other for secondary-level students) for projects that contributed exceptionally to improving the environment. The projects of a group of elementary students from Aupaluk and a group of secondary students from Salluit were selected. The Aupaluk elementary group planned to purchase seeds to be potted in the classroom and later transferred to a greenhouse operated by the students. Then at a later date, the plants were to be donated to different families in the village. For its part, the Salluit secondary group planned to recover used paper from around their village and transform it into new paper to be re-used locally. While the environmental contest was not carried out in 2004–2005, the two projects which received funding last year were monitored. The KEAC would like to repeat this contest in the coming fiscal year.

Environmental projects

In addition to the youth contest for environmental initiatives, the KEAC participated in three other major projects this past year. First, the KEAC contributed to the production of the *Atlas of Plants of the Nunavik Villages* (Blondeau, 2004). Not only does this publication illustrate the different plant species found in Nunavik, it describes traditional Inuit uses for certain plants. Secondly, the KEAC provided liaison between the Government of Canada, the KRG and the Université Laval to obtain funding that will allow for the publication in 2006 of a guide of the flora of Northern Québec. Finally, the third project involves endangered bird species in Nunavik. The KEAC initiated and continues to support this project that is largely being funded by the Québec Wildlife Federation.

Secretariat

Budget

In order to improve the financial management of the KEAC, a draft administrative agreement between the KEAC and the MDDEP was prepared. Notwithstanding, it proved impossible to sign this agreement in 2004–2005.

Members

In December 2004, Denyse Gouin was appointed by the Gouvernement du Québec to replace Hélène LeBlond.

Secretariat

For four months ending in September 2004, while Nathalie Girard was on maternity leave, Anthony Gucciardo performed the duties of the executive secretary.

Over the course of the year, the members of the KEAC worked to revise the organization's human resources policy. Currently, a staff assessment procedure is being prepared. In addition, a salary scale for the position of executive secretary was drawn up.

Nathalie Girard,
Executive Secretary
25 August 2005

Financial Statements

April 1, 2004 to March 31, 2005

REVENUE (\$)	
Surplus (accumulated surplus and surplus from previous year)	90 963
Government subsidy	200 000
Housing rental	2 400
Total revenue	293 363
EXPENDITURES (\$)	
Operating, administration and financial expenditures	
Salary and employee benefits	61 213
Interest and bank fees	183
Rent	8 958
Housing rent	36 920
Courier service and postage	358
Stationery and office supplies	331
Advertising	2 209
Accounting services	1 919
Consultation services	19 553
Telecommunications	414
Other	180
Subtotal	132 238
Annual meeting expenditures	
KEAC – KRG member expenses	22 969
COFEX-North – KRG member expenses	9 290
Travel and accommodations	14 458
Meeting room rental	1 632
Translation	11 100
Subtotal	59 449
Depreciation of fixed assets	1 456
Total expenditures	193 143

The review engagement report prepared by Pratte, Bélanger Chartered Accountants Inc. may be consulted at the office of the KEAC secretariat.



Photo: Nathalie Girard

